

REVUE PAR LES PAIRS DU SYSTEME D'INFORMATION POUR LA GESTION DE L'EDUCATION (SIGE) DU MALI



UNION AFRICAINE



COMMUNAUTE ECONOMIQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST



MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE DU MALI

2017



Ushirika wa Maendeleo ya Elimu Barani Afrika

الرابطة لأجل تطوير التربية في إفريقيا

Association for the Development of Education in Africa

Association pour le Développement de l'Éducation en Afrique

Associação para o Desenvolvimento da Educação em África

Table des matières

RÉSUMÉ EXÉCUTIF	1
REMERCIEMENTS	3
MÉTHODOLOGIE DE LA REVUE	4
LIMITES DE LA REVUE PAR LES PAIRS	5
PROFIL PAYS	6
PREMIÈRE PARTIE : RAPPORT NATIONAL D'AUTO-ÉVALUATION DU SIGE DU MALI	8
PAR L'ÉQUIPE DES PAIRS NATIONAUX DU MALI COMPOSÉE DE	9
1. RÉSUMÉ ANALYTIQUE	11
2. CONTEXTE	11
3. INTRODUCTION	12
4. MÉTHODOLOGIES ET LIMITES DE L'AUTO-ÉVALUATION	13
5. CARTOGRAPHIE DU SYSTÈME ÉDUCATIF DU MALI	14
6. RÉSULTAT DE L'AUTO-ÉVALUATION NATIONALE	14
A. CADRES POLITIQUE ET JURIDIQUE	15
B. DISPONIBILITÉ ET UTILISATION DES RESSOURCES	18
C. PROCESSUS STATISTIQUES	20
D. RAPPORTS D'INFORMATION SUR L'ÉDUCATION	22
DEUXIÈME PARTIE : RAPPORT INTERNATIONAL DE LA REVUE PAR LES PAIRS DU	27
SIGE DU MALI	
PAR L'ÉQUIPE INTERNATIONALE DE LA REVUE PAR LES PAIRS, COMPOSÉE DE	28
1. INTRODUCTION	29
2. RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION	29
A. CADRE POLITIQUE ET JURIDIQUE	30
B. DISPONIBILITÉ ET UTILISATION DES RESSOURCES	34
C. PROCESSUS STATISTIQUES	36
D. RAPPORTAGE DES INFORMATIONS ÉDUCATIVES	38
3. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	44
ANNEXES	47

Abréviations et Acronymes

ADEA | Association pour le Développement de l'Education en Afrique
AE | Académie d'Enseignement
BAD | Banque Africaine de Développement
CAP | Centre d'Animation Pédagogique
CDC | Centre de Documentation et de Communication de la CPS-SE
CEDEAO | Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CEEAC | Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale
CER | Communauté Economique Régionale
CITE | Classification Internationale Type de l'Education
CPS-SE | Cellule de Planification et de Statistique du Secteur de l'Education
ENEN-SIGE | Equipe Nationale d'Evaluation des Normes du SIGE
GTGEAP | Groupe de Travail de l'ADEA sur la Gestion de l'Education et l'Appui aux Politiques
IPED | Institut Panafricain de l'Education pour le Développement
INSTAT | Institut National de la Statistique
ISU | Institut de Statistique de l'UNESCO
MEN | Ministère de l'Education Nationale
PME | Partenariat Mondial pour l'Education
PTF | Partenaires Techniques et Financiers
SADC | Communauté de Développement d'Afrique Australe
SDS | Schéma Directeur de la Statistique
SIG | Système d'Information Géographique
SIGE | Système d'Information de Gestion de l'Education
SSN | Système Statistique National
UA | Union Africaine
UI | Unité Informatique de la CPS-SE
US | Unité Statistique de la CPS-SE

Résumé Exécutif

Le Mali, à l'instar de pays comme le Mozambique et le Ghana, a soumis son SIGE à une revue par les pairs selon les normes et standards SIGE de la CEDEAO, adoptés en 2012. Cette évaluation, conduite sous le leadership du MEN et la coordination du GTGEAP/ADEA a aussi bénéficié de l'appui des partenaires que sont la Commission de la CEDEAO et l'UA. Ce travail a également été réalisé avec la forte implication de l'équipe nationale SIGE mise en place à cet effet et de pairs venus du Burkina Faso et du Togo.

Cette revue par les pairs, a mis en exergue les forces et les faiblesses du SIGE du Mali. Les principaux constats faits par les pairs sont :

- la CPS-SE qui est la seule entité habilitée à produire les statistiques du secteur de l'éducation et de la formation constitue un exemple réussi de bonne pratique en matière de production de statistiques de tout le secteur, à partager avec les autres pays membres de la CEDEAO ;
- la plupart des domaines de la chaîne des valeurs statistiques sont couverts par les textes réglementaires comme le confirme la note du domaine y relatif mais cet encadrement juridique du SIGE reste incomplet ;
- en dépit des efforts consentis, on note une relative faiblesse des capacités organisationnelles à tous les niveaux aussi bien en ce qui concerne les ressources humaines, matérielles, financières que technologiques ;

- le retard dans la production des données statistiques, allant au-delà de deux ans pour certains sous-secteurs ;
- des faiblesses dans la diffusion des données et la prise en compte des besoins des utilisateurs ;
- l'insuffisance des ressources financières consacrées à la production des statistiques ;
- des difficultés de déblocage des ressources financières dédiées aux statistiques sectorielles surtout au niveau de l'enseignement supérieur ;
- l'inexistence d'un système de codification des établissements, répondant aux normes en la matière ;
- la plupart des enquêtes et études réalisées en éducation par des entités autres que le Gouvernement n'implique pas le MEN.

L'évaluation par les pairs, en collaboration avec l'équipe nationale SIGE du Mali, a révélé que le Mali à travers son SIGE, produit des « statistiques discutables » conformément aux normes et standards de la CEDEAO. En effet, si le cadre juridique et les processus de production des statistiques sont globalement satisfaisants, la disponibilité des ressources humaines, matérielles et financières adaptées et suffisantes ainsi que la diffusion des données dans les délais et la prise en compte des besoins des utilisateurs ont négativement influencé l'appréciation du SIGE. Le tableau ci-après indique la notation globale et par norme du SIGE du Mali :

DOMAINE D'INTÉRÊT	NOTE MOYENNE
A. Cadre politique et juridique	2,6/4
B. Disponibilité et utilisation des ressources	1,8/4
C. Processus statistiques	3,1/4
D. Rapportage des informations éducatives	2,3/4
NOTE GLOBALE	2,5/4

A l'issue de ces résultats et des constatations, les pairs ont formulé des recommandations dont la mise en œuvre permettra d'améliorer le SIGE du Mali. D'une manière générale, les pairs suggèrent au Mali l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan stratégique de renforcement des capacités de son SIGE couvrant des dimensions comme les ressources humaines, matérielles et financières ainsi que les processus et la communication.

Remerciements

La revue par les pairs du Système d'Information pour la Gestion de l'Education (SIGE) du Mali est le fruit de la coopération entre les autorités du Mali, notamment le Ministère de l'Education Nationale, la Commission de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et l'Association pour le développement de l'éducation en Afrique (ADEA).

Cette revue par les pairs du Système d'Information pour la Gestion de l'Education (SIGE) du Mali a été possible grâce à l'appui et à l'accompagnement d'institutions et de personnes ressources. A cet effet, le Groupe de Travail sur la Gestion de l'Education et l'Appui aux Politiques (GTGEAP) de l'ADEA remercie :



MAKHA NDAO

Coordonnateur du GTGEAP-ADEA

- la Commission de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ;
- les Ministères en charge de l'éducation et de la formation du Burkina Faso et du Togo ;
- son Excellence Monsieur le Ministre de l'éducation nationale du Mali ;
- monsieur le Secrétaire Général du Ministère de l'Education Nationale (MEN) du Mali ;
- monsieur le Directeur Général de la Cellule de Planification et de Statistique du Secteur Education (CPS-SE) et son équipe ;
- l'ensemble des membres de l'équipe d'auto-évaluation nationale du SIGE du Mali sous la supervision de Monsieur Issiaka M. NIAMBELE, Conseiller Technique au Ministère de l'Education Nationale ;
- les responsables de l'Académie d'Enseignement (AE) de Kati ;
- les responsables du Centre d'Animation Pédagogique (CAP) de Bamako Coura ;
- les responsables de l'Institut National de la Statistique (INSTAT) ;
- le Secrétariat exécutif de l'ADEA ;
- les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) de l'éducation et la formation du Mali et de l'ADEA ;
- toutes celles et tous ceux qui ont apporté leur soutien à la revue par les pairs du SIGE du Mali.



© ADEA/FAWE

Méthodologie de la Revue

La méthodologie retenue pour la revue du SIGE du Mali se fonde sur celle qui a été utilisée au Mozambique et au Ghana mais adaptée aux conditions spécifiques du Mali.

Cette méthodologie se résume en quatre grandes phases à savoir : (i) la phase préparatoire du processus global qui consiste à l'étude de la lettre d'intention que le Mali a envoyée à la Commission de la CEDEAO et à l'ADEA pour soumettre son SIGE à une revue par les pairs, à la mobilisation des fonds nécessaires, à l'élaboration d'un plan de travail et à l'identification des pairs internationaux (majoritairement provenant des pays de la CEDEAO); (ii) la Phase d'auto-évaluation, qui consiste à l'évaluation du SIGE du Mali par une équipe nationale constituée des responsables et des techniciens des services pourvoyeurs des statistiques du Ministère de l'éducation et de la formation ainsi que de l'INSTAT ; (iii) la phase de la revue par les pairs qui consiste à l'examen et l'appropriation du rapport d'autoévaluation produit par l'équipe nationale par des pairs (venus du Burkina Faso, du Togo, de l'ADEA et de la Commission de la CEDEAO), des visites de terrain aussi bien au niveau central que déconcentré, l'examen des outils et des systèmes,

des interviews avec les principaux acteurs impliqués dans la production des statistiques éducatives et les partenaires techniques et financiers ; (iv) la phase de validation du rapport de la revue par les pairs lors d'un atelier technique par les différentes parties prenantes.

L'approche globale de cette revue repose sur le Cadre d'évaluation de Normes et Standards SIGE de la CEDEAO. Ce Cadre est composé de 17 Normes et 100 standards. Le classement général d'un SIGE est obtenu en faisant la moyenne de toutes les notes pour tous les 100 standards. Comme indiqué dans le tableau ci-dessous, une note générale de plus de 3,4 indique que le pays a un système SIGE qui produit des statistiques de qualité. De même, une note moyenne générale comprise entre 2,6 et 3,3 classe le pays comme ayant des statistiques acceptables. Une note moyenne en-dessous de 2,6 indiquera que le pays dispose des statistiques discutables ou mauvaises. L'appréciation générale et finale qui en découle est faite suivant la grille ci-après, contenue dans le cadre d'évaluation :

DOMAINES	NOTES
Statistiques de Qualité	de 3, 4 à 4
Statistiques Acceptables	de 2,6 à 3,3
Statistiques Discutables	de 1,8 à 2, 5
Statistiques Mauvaises	de 1 à 1, 7

Compte tenu de ce qui précède, l'équipe internationale des pairs s'est basée sur le rapport d'auto-évaluation produit par l'équipe nationale pour approfondir le diagnostic du SIGE du Mali. L'équipe a également adopté une approche factuelle qui a consisté à se fonder sur les faits, les preuves et les démonstrations évidentes pour apprécier les performances du SIGE, tout en privilégiant le consensus entre les parties prenantes à l'évaluation.

Ainsi, l'équipe a procédé à l'évaluation du SIGE du Mali selon chacun des 100 standards du cadre d'évaluation. Pour chaque standard donné, une note consensuelle sur quatre a été retenue et la moyenne simple des notes des standards qui composent une norme donnée a été faite pour obtenir la note moyenne de ladite norme. Cette même démarche a permis d'avoir les notes moyennes par domaine.

Pour terminer, la note globale du SIGE du Mali a été obtenue en faisant la moyenne des notes de tous les 100 standards.

LIMITES DE LA REVUE PAR LES PAIRS :

L'évaluation du SIGE Mali a permis aux évaluateurs de relever quelques limites relatives à la méthodologie du Cadre d'évaluation des Normes et Standards SIGE de la CEDEAO résumées comme suit :

- la pertinence de certains standards conformément au contexte du Mali. Compte tenu du fait que le Cadre d'évaluation des Normes et Standards SIGE de la CEDEAO est le résultat d'un consensus entre les 15 pays de la sous régions ; certaines spécificités pays n'ont pas été forcément prises en compte.
- la traduction de certains standards de l'anglais au français a posé quelques problèmes de compréhension et d'interprétation notamment lors de l'autoévaluation.
- le processus de la revue est tributaire en grande partie des financements extérieurs.

Cependant, ces limitations ne sont pas de nature à entacher la qualité ni la sincérité du rapport.

Profil Pays



Source: FREEPIK



Source: FREEPIK

Le Mali a accédé à l'indépendance le 22 septembre 1960, après l'éclatement de la Fédération du Mali regroupant le Sénégal et la République soudanaise. Antérieurement, plusieurs royaumes et empires se sont succédés, englobant une partie plus ou moins importante du Mali actuel et des pays limitrophes.

Situé en Afrique de l'Ouest, le Mali est frontalier de la Mauritanie et de l'Algérie au nord, du Niger à l'est, du Burkina Faso et de la Côte d'Ivoire au sud, de la Guinée au sud-ouest et du Sénégal à l'ouest.

Avec une population de 15 millions d'habitants et une superficie de 1 241 238 kilomètres carrés, le Mali est le plus vaste État d'Afrique de l'Ouest après le Niger. Il est traversé par deux grands fleuves : le Sénégal et le Niger. La plus grande part de la population vit en zone rurale. La densité, très variable, passe de 90 hab./km² dans le delta central du Niger à moins de 5 hab./km² dans la région saharienne du Nord. Le français est la langue officielle, mais la plus utilisée est le bambara qui est parlé par plus de 50 % de la population. Cette dernière, ainsi que douze autres (bobo, bozo, dogon, peul, soninké, songhaï (ou Songoy), sénoufo-minianka, tamasheq, hassanya, kassonké, madenkan et le maninkakan) sont reconnues par l'État comme des langues nationales.¹ Le sous-sol du Mali est reconnu pour sa richesse en pierres précieuses et en différents fossiles.² Parmi toutes les ressources minières connues du pays, seul l'or connaît pour le moment une exploitation intense.³ L'émigration constitue une très importante manne de revenus.

Au Mali, le Ministère de l'Éducation Nationale couvre l'éducation préscolaire et spéciale, l'enseignement fondamental, l'enseignement secondaire général, technique ou professionnel, l'éducation non formelle et l'alphabétisation.

Il dispose d'une seule direction centrale qui s'occupe des statistiques de l'ensemble des sous-secteurs de l'éducation y compris l'enseignement supérieur et la recherche scientifique. Seule la formation professionnelle continue (par apprentissage) est logée dans un autre ministère.

1. Jacques Leclerc, « L'aménagement linguistique dans le monde - Mali » [archive], sur Trésor de la langue française au Québec, 27 mai 2009 (consulté le 3 août 2009)

2. † Ouestaf News, « RESSOURCES MINIERES AU MALI 1ère partie : Un potentiel non négligeable » [archive] (consulté le 8 juillet 2016)

3. † Ouestaf News, « RESSOURCES MINIERES AU MALI 1ère partie : Un potentiel non négligeable » [archive] (consulté le 8 juillet 2016)

Le secteur de l'éducation a récemment fait face à des défis considérables en raison de l'instabilité politique. Entre 2011 et 2013, les progrès accomplis au cours de la décennie précédente ont été affectés : le taux brut de scolarisation au primaire est passé de 92 % à 83,5 %, tandis que le taux d'achèvement a diminué de 62 % à 49 %.⁴ Le Mali a adhéré au PME (Partenariat Mondial pour l'Education) depuis 2006. Le dernier financement du GPE de 41,7 millions de dollars US est principalement axé sur l'accroissement de l'accès et l'amélioration de l'environnement d'apprentissage pour les élèves affectés dans les zones cibles.

4. <http://www.globalpartnership.org/fr/country/mali>

PREMIÈRE PARTIE :

RAPPORT NATIONAL D'AUTO-ÉVALUATION DU SIGE DU MALI ⁵

Image Source: FREEPIK

5. Cette partie présente l'intégralité du rapport d'auto évaluation élaboré par l'équipe nationale SIGE du Mali

Par l'équipe des pairs nationaux du Mali composée de :

- Monsieur Issiaka M. NIAMBELE, Conseiller Technique au Ministère de l'Education Nationale ;
- Monsieur Ismaïla BERTHE, Directeur Général de la Cellule de Planification et de Statistique, superviseur ;
- Monsieur Oumar CISSE, Chef de l'Unité Statistique de la Cellule de Planification et de Statistique, responsable technique ;
- Monsieur Mohamar Mohamed ELMOCTAR, Chargé de Programme à l'Unité Statistique de la Cellule de Planification et de Statistique, chargé de l'analyse et de la production des données de tous les ordres et types d'enseignement ;
- Madame M'Batogoma Aminata SOGOBA, Chargée de Programme à l'Unité Statistique de la Cellule de Planification et de Statistique, chargée de la mise à jour du répertoire des écoles de tous les ordres et types d'enseignement ;
- Monsieur Abdoulaye MAIGA, Chargé de Programme à l'Unité Informatique de la Cellule de Planification et de Statistique, chargé de la gestion des bases de données et de l'imputation des données manquantes ;
- Monsieur Boubacar DEMBELE, Chargé de Programme à l'Unité Planification et Analyses de la Cellule de Planification et de Statistique, chargé du cadrage technique des plans d'actions sectoriels et du rapport sur la performance du système éducatif ;
- Monsieur Kassim TOURE, Chargé de Programme à l'Unité Programmation et Suivi-Evaluation de la Cellule de Planification et de Statistique, chargé de l'élaboration du Rapport de Suivi Technique et Financier du secteur.
- Monsieur Calvin KEÏTA, Professeur Titulaire de l'Enseignement Secondaire à la Direction des Ressources Humaines (DRH) du Secteur Education, chargé des statistiques du personnel enseignant de tous les ordres et types d'enseignement ;
- Monsieur Boukary GUINDO, Chargé d'Exécution de Budget à la Direction des Finances et du Matériel (DFM) du Ministère de l'Education Nationale, chargé des données financières du secteur de l'Education et de la Formation Professionnelle ;
- Monsieur Mamadi KEBE, Technicien de l'Informatique au Centre National des Examens et Concours de l'Education (CNECE), chargé des statistiques sur les Examens ;
- Monsieur Idrissa DIABATE, Chef de Division de la Recherche et de la Normalisation à l'Institut National de la Statistique (INSTAT), chargé des données émanant des enquêtes et des recensements. Il a été remplacé par Monsieur Fono COULIBALY du même service ;



- Monsieur Moussa TAMBOURA, Chargé des dossiers d'équivalences à la Direction Nationale de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (DNESRS), chargé des statistiques administratives de l'Enseignement supérieur ;
- Monsieur Ahmadou Zakaria TRAORE, Chef de la Cellule Informatique et de Communication du Centre National des Œuvres Universitaires (CENOU), chargé des statistiques sur les bourses et Œuvres Universitaires ;
- Monsieur Souleymane TRAORE, Dédié au suivi des projets de Recherche au Centre National de Recherche Scientifique et Technologique (CNRST), chargé des statistiques sur la Recherche Scientifique ;
- Madame Aoua dite Saran DEMBELE, Directrice Générale Adjointe de l'Observatoire National de l'Emploi et de la Formation (ONEF), chargée des statistiques de l'Emploi et de la Formation Professionnelle. Elle a été remplacée par Madame Adama KEÏTA du même service.
- Monsieur Modibo DIALLO, Chargé de Programme à l'Unité Statistique de la Cellule de Planification et de Statistique ;
- Madame Hadiaratou DIALLO, Chargée de Programme à l'Unité Statistique de la Cellule de Planification et de Statistique ;
- Madame Mariama MAÏGA, Chargée de Programme à l'Unité Statistique de la Cellule de Planification et de Statistique.

1. Résumé Analytique

Cet exercice ponctuel permet au pays de se remettre en cause dans ses pratiques quotidiennes de production et de diffusion des données statistiques. Rappelons que le Ministère de l'Education Nationale (MEN) a été impliqué de près dans le processus d'élaboration des normes et standards régionaux SIGE de la CEDEAO.

L'auto-évaluation du Mali a obtenu un score de 2,85 sur 4. Ce qui nous permet de dire que notre SIGE est acceptable, mais il y'a des points qu'il faut améliorer. Il est souhaitable que la Cellule de planification et de statistique et tous les autres services pourvoyeurs de statistiques sur l'éducation et la formation professionnelle s'investissent davantage dans l'exactitude, l'intégrité et la couverture complète des données.

Les conclusions auxquelles nous sommes parvenues montrent qu'il y'a encore du chemin à faire dans les pratiques pour rester dans les normes internationales.

2. Contexte

La disponibilité de capacités réelles (ou opérationnelles) des pays en matière de Systèmes d'Information et de Gestion de l'Education (SIGE) est l'un des domaines prioritaires du Plan régional de mise en œuvre de l'Education et la Formation de la CEDEAO et du Plan d'actions de la deuxième Décennie de l'Education en Afrique de l'Union Africaine (UA) de 2006-2015. L'UA compte sur le soutien des Communautés Economiques Régionales pour la mise en œuvre des résolutions, recommandations et stratégies adoptées à l'échelle continentale. Dans ce cadre, elle a signé un protocole d'entente avec l'Association pour le Développement de l'Education en Afrique (ADEA) afin que celle-ci apporte un appui technique aux différentes Communautés Economiques Régionales (CER). A leur tour, elles sont appelées à servir d'interface entre l'UA et ses États membres, tout en aidant ces derniers à assurer un véritable développement du secteur de l'éducation. La Conférence des Ministres de l'Education de l'Union Africaine (COMEDAF/UA) est l'instance de supervision et d'évaluation des efforts fournis par les Etats membres. Le cadre d'évaluation adopté par la CEDEAO visait à noter de façon objective les SIGE des états-membres, en vue de les conduire vers une meilleure qualité.

Sous l'autorité du Ministre de l'Education Nationale, le Mali a mis en place une Equipe nationale d'évaluation des normes du système d'information et de gestion de l'Education (ENEN-SIGE). Cette équipe se compose d'une équipe restreinte chargée de conduire l'évaluation par les pairs, d'une équipe élargie chargée de la production du rapport d'évaluation et des personnes - ressources. Tous les membres de l'ENEN-SIGE sont issus des services pourvoyeurs de statistiques du secteur de l'Education et de la Formation Professionnelle. Le premier service de référence en matière de statistiques de l'éducation et de la formation professionnelle est la Cellule de Planification et de Statistique du Secteur Education (CPS-SE). Comme son nom l'indique la cellule a un côté planification et un côté statistique. C'est ce côté statistique qui constitue le noyau du SIGE du Mali.

Au Mali, le SIGE s'organise autour de l'Unité Statistique (US), de l'Unité Informatique (UI) et du Centre de Documentation et de Communication (CDC). Ce sont des divisions de la CPS-SE.

La CPS-SE est membre du système statistique national (SSN) et à ce titre elle n'a pas besoin d'avoir un protocole d'entente avec l'INSTAT. Le schéma directeur de la statistique (SDS) est le cadre commun dans lequel tous les besoins du service statistique sont pris en compte dans un plan d'actions. Rappelons que la CPS-SE était impliquée du début à la fin dans le processus d'élaboration du SDS. Contrairement aux autres pays de la CEDEAO, le Mali est le seul pays qui a une direction centrale qui s'occupe des statistiques de l'ensemble des sous-secteurs de l'éducation (éducation préscolaire et spéciale, éducation non formelle, fondamental-1, fondamental-2, secondaire général, technique et professionnel, enseignement normal, enseignement supérieur et recherche scientifique). Seule la formation professionnelle continue (par apprentissage) est logée dans une autre structure.

C'est un avantage certain car le cloisonnement crée beaucoup de difficultés de cohérence dans les méthodes de collecte, de traitement et de diffusion des données.

3. Introduction

L'idée sous-tendue dans cette évaluation est de partager les meilleures pratiques et de décrire les mauvaises pour que les systèmes d'informations des états-membres en ressortent grandis et harmonisés. Le défi majeur auquel est confrontée la région de la CEDEAO pour ce qui est de sa capacité à produire un rapport sur les réalisations et les défis en matière de développement des ressources humaines, c'est l'insuffisance des informations ou "l'absence de certaines données". Il s'agit d'un problème de couverture inadéquate des données dans tous les établissements de l'enseignement (public ou privé) et dans tous les sous-secteurs du système éducatif.

Certains pays disposent de plus d'un ministère chargés de dispenser les enseignements et de gérer le secteur de l'éducation. En conséquence, chaque ministère s'occupe de la collecte de ses propres données et des informations qui le concernent. Les questions du double emploi, des définitions divergentes et de la mauvaise coordination de l'ensemble des données du secteur se posent et affectent ainsi la qualité et la disponibilité des statistiques du secteur. Ces problèmes se posent surtout lorsqu'il s'agit d'établir des comparaisons entre les pays. De ce fait, peu d'Etats membres rapportent de manière exhaustive tous les indicateurs nécessaires du secteur de l'éducation. Ce qui tend à soulever un certain nombre de problèmes dans le suivi et l'évaluation de la performance du secteur de l'éducation et de la formation au sein des états membres et à travers la région.

Pour des prises de décision basées sur des données fiables et crédibles, le cadre d'évaluation des normes et standards vise : (i) une harmonisation des SIGE pour contribuer au développement de réseaux régionaux et continentaux des SIGE, (ii) la dotation d'un cadre référentiel de qualité en matière de production des statistiques éducatives de qualité pour la région, (iii) et une évaluation des progrès accomplis par les Etats de la région en matière d'éducation.

4. Méthodologies et Limites de L'auto-Évaluation

Le classement général d'un SIGE est obtenu en faisant la moyenne de toutes les notes pour tous les 100 standards. Le classement général national du SIGE sera basé comme indiqué sur le tableau ci-dessous. Pour une valeur maximale de 4, une évaluation générale de plus de 3,3 indique que ce pays a un SIGE qui produit des statistiques de qualité. De même, une note moyenne générale entre 2,6 et 3,3 classe le pays comme ayant des statistiques acceptables.

Une note moyenne en-dessous de 2,6 indique que le pays a de statistiques discutables ou mauvaises.

DOMAINES	NOTES
Statistiques de Qualité	de 3, 4 à 4
Statistiques Acceptables	de 2,6 à 3,3
Statistiques Discutables	de 1,8 à 2, 5
Statistiques Mauvaises	de 1 à 1, 7

Il faut collecter les preuves, s'il y en a, pour une autre évaluation interne et pour l'équipe d'évaluation par les pairs. Les normes sont indépendantes les unes des autres, c'est-à-dire que la notation d'une norme donnée n'influe pas sur les autres normes.

Cependant, de cette façon d'évaluer, plusieurs coefficients variables et implicites risquent d'être subjectifs. Il y a une conception selon laquelle certaines hypothèses du cadre de travail biaisent la notation par rapport aux pays ayant des économies fragiles. Le cadre de travail ne peut pas suffisamment tenir compte du pays spécifique ou des contextes institutionnels qui ne peuvent pas faciliter certains pays à répondre à la norme idéale décrite sous le Niveau 4 de qualité. La méthodologie qui repose en grande partie sur l'auto-évaluation du pays peut aussi limiter l'utilité du cadre de travail. Les producteurs des données ont tendance à classer leurs données à la hausse, lesquelles par contre sont moins crédibles, opportunes et sans erreur pour les consommateurs. Les consommateurs des statistiques ne s'engagent pas tellement dans ce cadre d'évaluation. Mais si les hypothèses et les limitations sont comprises et que l'indice est interprété en conséquence, une telle mesure peut aider les pays à évaluer l'état de la qualité des données. Du point de vue du praticien, un tel indice permet de communiquer succinctement l'état de la qualité des données à la hiérarchie et de fournir des évaluations comparatives au fil du temps. L'expérience suggère qu'un ensemble de norme de "taille unique" n'est pas une solution. Par contre, évaluer la qualité des données est un effort continu qui exige la prise de conscience des principes de base qui sous-tendent la production rapide, pertinente et exacte des statistiques.

5. Cartographie du système éducatif du Mali

Selon la loi d'orientation sur l'éducation du 28 décembre 1999, le système éducatif se compose comme suit :

- Un système d'enseignement formel, qui comprend : (1) l'éducation préscolaire et spéciale, (2) l'enseignement fondamental 1er cycle, (3) l'enseignement fondamental 2è cycle, (4) les enseignements secondaires général, technique et professionnel, (5) l'enseignement normal, (6) le cycle court du supérieur, (7) le niveau licence, (8) les niveaux master 1 et 2 et (9) le cycle doctoral de l'enseignement supérieur ;
- Un système d'éducation non formelle : l'alphabétisation des adultes et la formation professionnelle par apprentissage.

Selon la Classification Internationale Type de l'Education (CITE) de 2011 de l'Institut des Statistiques de l'UNESCO (ISU), le système éducatif du Mali donne les correspondances suivantes : le (1) correspond à la CITE-0, le (2) à la CITE-1, le (3) à la CITE-2, le (4) à la CITE-3, le (5) à la CITE-4, le (6) à la CITE-5, le (7) à la CITE-6, le (8) à la CITE-7 et le (9) à la CITE-8. Plus précisément, par exemple, l'enseignement fondamental 1er cycle correspond à la CITE-1, c'est-à-dire au primaire. Ajoutons aussi que l'enseignement fondamental 2è cycle du Mali correspond au 1er cycle du secondaire international.

En matière de SIGE, la Cellule de Planification et de Statistique du Secteur de l'Education est la structure unique chargée de collecter, traiter et diffuser les informations statistiques de l'éducation, selon le décret N°07-166 / P-RM du 28 mai 2007 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement des cellules de planification et de statistique.

6. Résultat de l'auto-évaluation nationale

Au sortir de la formation et de l'imprégnation sur les procédures d'auto-évaluation, l'équipe nationale SIGE était prête pour cet exercice bien redouté de s'autoévaluer sans subjectivité.

Le code de bonnes pratiques sur les Normes et Standards des SIGE contient quatre domaines d'intérêt.

Les deux premiers domaines d'intérêt (Cadres Politique et Juridique, d'une part et disponibilité et l'utilisation des ressources, d'autre part) constituent les conditions fondamentales qui ont un impact sur l'environnement dans lequel le SIGE fonctionne. La question est de s'assurer que l'environnement institutionnel et juridique et la disponibilité et l'utilisation des ressources humaines, financières et technologiques viennent en appui à un SIGE qui fonctionne bien.

Les deux derniers domaines d'intérêt (Processus statistiques et Rapportage de l'Information Educative) examinent la méthodologie et les processus qui doivent être mis en place pour produire des statistiques et des informations de qualité devant permettre de vérifier si les produits découlant desdits processus sont appropriés et fournis en temps opportun.

A. CADRES POLITIQUE ET JURIDIQUE

Les cadres politique et juridique régissant les statistiques de l'éducation ont une influence importante sur l'efficacité et la crédibilité d'un ministère relativement dans sa capacité à produire et à diffuser les statistiques de l'éducation.

NORME 1: MANDAT POUR LA COLLECTE DES DONNÉES

En termes de mandat légal, c'est le décret, N°07-166 / P-RM du 28 mai 2007 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement des cellules de planification et de statistique (CPS), qui autorise la CPS du secteur de l'éducation à collecter les informations pour la production et la diffusion des statistiques de l'éducation et de la formation. Mais, elle ne prend pas en charge les statistiques concernant la formation professionnelle qui relèvent d'une autre CPS (celle de l'Emploi). Au Mali, il y a onze (11) CPS sectoriels qui quadrillent l'ensemble des départements.

Selon la Loi N°2016-005 du 24 février 2016, régissant les statistiques publiques, c'est le ministère de l'éducation qui est la voie autorisée pour utiliser les rapports administratifs à des fins statistiques. Mais le cas du refus de répondre aux demandes n'a pas toujours de conséquences sur l'institution éducative, faute de suivre la procédure en vigueur. Ainsi, en cas de manquement, l'application de la législation nationale donnant mandat pour un accès aux données administratives de base à des fins statistiques, est souvent peu effective. La loi prévoit pourtant des mesures disciplinaires en cas de violation. Mais, ces mesures aussi sont rarement appliquées.

Le ministère de l'éducation est censé collecter et intégrer les données de certains sous-secteurs. Il a une stratégie pour traiter les données des sous-secteurs au sein du ministère de l'éducation seulement. Des dispositions sont mises en place mais ne sont pas claires pour s'assurer du partage d'informations entre sous-secteurs et autres organismes gouvernementaux. Mieux, le partage d'informations est irrégulier entre les sous-secteurs et les autres organismes. L'institut national de statistique (INSTAT) et la cellule de planification et de statistique du secteur de l'éducation (CPS-SE) sont tous membres du système statistique national et c'est la CPS-SE qui préside le comité de coordination des statistiques démographiques et sociales qui est une instance du SSN.

En absence de document décrivant les rôles et des responsabilités des écoles et structures de l'éducation dans la collecte, la compilation et la distribution, il y a une compréhension générale. Et pourtant les missions et attributions du SIGE sont clairement définies dans la loi N°07-020 du 27 février 2007, portant création des cellules de planification et de statistique. Un manuel de procédure existe au sein de la Cellule de Planification et de Statistique du secteur de l'éducation. Mais, il est rarement utilisé dans la pratique.

NORME 2: QUALITÉ DE L'ENGAGEMENT

Un cadre qui définit les processus que le ministère de l'éducation, à travers la CPS-SE, utilise pour améliorer et pour s'assurer de la qualité dans la chaîne de valeur statistique existe. Cependant, il n'est pas lié aux normes de qualité nationales et internationales. Il s'agit des contrôles du remplissage des questionnaires, des contrôles intégrés à la saisie des données et des contrôles de cohérence post-saisie. Les premiers contrôles se font au niveau des centres d'animation pédagogique (CAP) et des

académies d'enseignement (AE), les seconds se font pendant la saisie des questionnaires et les troisièmes se font au niveau de la CPS-SE.

Les processus sont mis en place pour surveiller et assurer la qualité des données. Ces processus comprennent la vérification et la validation des informations aléatoires. Ces processus sont souvent respectés. L'évolution des données et indicateurs année par année est jugée avant leurs diffusions. Ce qui nous oblige à avoir une explication justifiée à toutes les incohérences constatées.

NORME 3: CONFIDENTIALITÉ STATISTIQUE

En termes de confidentialité individuelle des données, elle est bien définie dans la loi N°2016-005 du 24 février 2016, régissant les statistiques publiques. Des mesures sont mises en place pour s'assurer que les données individuelles sont gardées au secret et ne sont utilisées qu'à des fins statistiques.

Au Mali, il existe une politique de sécurisation des données individuelles. Cette politique est toujours respectée à travers des mesures adéquates mises en place. En juillet 2015, l'Autorité de Protection des Données Personnelles (APDP) a été mise en place. Des protocoles nécessaires s'appliquent à tout moment aux utilisateurs externes qui accèdent aux données statistiques. Ces protocoles sont prévus dans la loi N°2016-005 du 24 février 2016.

NORME 4: RESPONSABILITÉ DANS LA PRODUCTION DU RAPPORT

Les annuaires statistiques sont produits et publiés de manière régulière. Cependant, ces rapports sont retardés au-delà de 12 mois de la collecte des données à cause des raisons diverses. Le ministère de l'éducation a l'obligation de produire des rapports sur toutes les informations relatives aux performances du système éducatif. Mais, ces informations statistiques sont fournies en retard pour diverses raisons. Au niveau de l'enseignement supérieur, il y a un chevauchement des années académiques, ce qui fait que les statistiques sont produites en retard. Les rapports du pays sont caractérisés par des grands écarts dans les données et parfois des retards du fait que les rapports ne sont pas déposés. Ce qui fait que les annuaires produits n'englobent pas toutes les informations exigées.

NORME 5: IMPARTIALITÉ ET OBJECTIVITÉ

La compilation des statistiques se base en grande partie sur la considération statistique mais il y a un degré minimum d'interférence extérieure. Les erreurs découvertes dans les statistiques publiées sont corrigées mais les corrections sont rarement rendues publiques. La révision des données et la mise à jour des informations ne sont pas rendues publiques. Il n'y a pas de document sur la méthodologie et la procédure de production des statistiques. Toutes les diffusions et déclarations statistiques faites dans les médias sont objectives et sans parti-pris. Dans la loi N°2016-005 du 24 février 2016, les lignes de conduite professionnelle et éthique existent mais sont soit peu claires, soit incorrectement transmises au personnel. Les décideurs politiques ont accès aux données. Les conditions et les raisons de leur accès sont connues mais ne sont pas respectées.

NORME 6: ENREGISTREMENT DES INSTITUTIONS

Par rapport à l'enregistrement des établissements scolaires et universitaires, la plupart des institutions d'enseignement sont enregistrées avec un code unique dans la base de données "StatEduc-2" de la CPS-SE. Elle est structurée par ordre et type d'enseignement. Pour l'instant le projet d'intégrer l'enseignement supérieur dans cette base reste non réalisé. La liste de cet ordre d'enseignement est fournie en MS-Excel.

Il y a une procédure annuelle de mise à jour de la liste des établissements publics et privés. Du préscolaire au fondamental-2, en passant par le non formel, c'est le centre d'animation pédagogique qui fait le point. L'Académie d'Enseignement s'occupe des secondaires général, technique et professionnel et de l'enseignement normal. En rapport avec la direction générale de l'enseignement supérieure et de la recherche scientifique, la CPS-SE fait la mise à jour des établissements du supérieur.

NORME 7: ENREGISTREMENT DES APPRENANTS

Dans les registres scolaires du fondamental, les dates de naissance des apprenants sont inscrites. Pour les enfants n'ayant pas ce précieux document à l'âge d'entrée à l'école, un jugement supplétif est établi avec l'aide de la communauté. Ces problèmes sont complètement résolus avant que l'enfant n'atteigne le secondaire.

Au Mali, l'enregistrement des naissances est une pratique qui est intégrée aux mœurs. Malgré l'existence de l'état civil, il peut arriver que certains enfants n'aient aucun document justifiant la date de leur naissance. Dans ce cas, pour estimer leur âge, on fait recours aux âges historiques reconnus aussi par le système statistique national.

RECOMMANDATIONS DU DOMAINE A :

Par rapport au domaine des cadres politique et juridique, on a obtenu un score moyen de 3,0 qui est supérieur à la moyenne générale. C'est pourquoi nous recommandons d'agir sur les normes 4 et 5 et plus spécifiquement d'être regardant sur les points suivants :

- les autorités hiérarchiques doivent suivre et sanctionner les refus de fournir les informations statistiques ;
- elles doivent aussi appliquer les mesures disciplinaires en cas de violation de la loi ;
- l'utilisation du manuel de procédure du service doit rentrer dans les pratiques ;
- il faut respecter les délais de mise à disposition des informations requises aux organisations et partenaires internationaux ;
- il faut rendre toujours publiques les révisions et la mise à jour des données des informations ;
- un document de travail sur la méthodologie et la procédure de production des statistiques doit être produit.

TABLEAU N°1 : SCORES OBTENUS DANS LE DOMAINE DES CADRES POLITIQUE ET JURIDIQUE :

DOMAINE D'INTÉRÊT A. CADRE POLITIQUE ET JURIDIQUE	NOTATION MOYENNE DE LA NORME
Norme 1: Mandat pour la collecte des données	3,0
Norme 2: Qualité de l'engagement	3,0
Norme 3: Confidentialité statistique	4,0
Norme 4: Responsabilité dans la production du rapport	2,8
Norme 5: Impartialité et Objectivité	2,4
Norme 6: Enregistrement des Institutions	3,5
Norme 7: Enregistrement des apprenants	4,0
MOYENNE DU DOMAINE D'INTÉRÊT	3,0

B. DISPONIBILITÉ ET UTILISATION DES RESSOURCES

Les ressources adéquates et leur utilisation efficace dans la gestion d'un système d'information et de gestion de l'éducation ont un grand impact sur la qualité des statistiques de l'éducation.

NORME 8: RESSOURCES APPROPRIÉES

L'allocation budgétaire inscrite dans la loi de finances par le ministère de l'éducation à la production de statistiques de l'éducation, ne suffit pas à couvrir les besoins en SIGE. Il est nécessaire de recourir à d'autres sources de financement additionnel pour renforcer les capacités des ressources humaines de la chaîne statistique de la CPS-SE aux établissements scolaires et universitaires, en passant par les AE et les CAP. On a aussi besoin de retoucher les questionnaires et par ricochet notre applicatif de saisie.

Au niveau de l'unité SIGE nationale, composée de l'unité statistique, de l'unité informatique et du centre de documentation et de communication de la CPS-SE, plus de 80% des principaux postes SIGE sont occupés par un personnel qualifié. Au minimum, il y a un statisticien de l'éducation, un analyste du système, un programmeur et un planificateur de l'éducation et un agent de collecte de données au niveau national. Mais au niveau des AE et des CAP, le personnel est peu qualifié.

Cependant, il n'y a ni programme de formation, ni stratégie établie. Une stratégie du développement professionnel pour le personnel SIGE devrait être mise en place. Ce qui permettrait d'assurer le progrès et la continuité du travail du SIGE.

Il n'y a pas de stratégie établie pour attirer et retenir les compétences spécialisées. Nous savons que la mobilité du personnel reste la principale cause de déperdition des ressources humaines surtout s'il s'agit d'un domaine spécifique.

Le personnel SIGE participe annuellement aux réseaux et conférences régionales/internationales des experts SIGE afin d'apprendre et partager les meilleures pratiques. Les experts SIGE du Ministère sont reconnus comme ressources régionales d'expertise et d'amélioration des expertises. Le Mali a participé à l'évaluation par les pairs du SIGE du Ghana en 2015.

Sur le plan de l'équipement, le personnel SIGE a accès à un équipement informatique et de communication ayant une capacité suffisante de traitement et de stockage mais pas entièrement au niveau exigé.

NORME 9: RENTABILITÉ

Les ressources ne sont toujours pas utilisées à bon escient (utilisation des ressources SIGE pour autres usages). Il n'y a pas d'évaluation des performances. Les mécanismes de contrôle sont faibles et peu respectés.

Les technologies de l'information et de la communication (TIC) sont utilisées dans les opérations essentielles dans la chaîne de valeur statistique. Leur usage renforce la productivité. Les données collectées sont saisies et traitées sur le logiciel "StatEduc-2" à travers le Virtual Private Network (VPN).

Le personnel du SIGE travaille sur plusieurs activités hors du SIGE, surtout dans le domaine du dépannage et des examens de fin d'année ou d'orientation des admis en transit vers un autre cycle.

Les finances du SIGE sont partiellement utilisées pour les activités et les tâches de SIGE, alors qu'elles devraient être dédiées uniquement au SIGE. Même en utilisant toutes les ressources, le besoin financier reste insatisfait.

RECOMMANDATIONS DU DOMAINE B :

Le domaine de la disponibilité et de l'utilisation des ressources a obtenu un score moyen de 2,5 qui est inférieur à la moyenne générale. C'est pourquoi nous recommandons d'agir sur la norme 8 et plus spécifiquement de :

- améliorer significativement les dotations en ressources financières pour la production des statistiques éducatives ;
- élaborer un programme de formation et une stratégie de renforcement des ressources humaines ;
- établir une stratégie pour attirer et retenir les compétences spécialisées dans les domaines du SIGE ;
- mettre en place des mécanismes internes et externes pour surveiller l'utilisation des ressources.

TABLEAU N°2 : SCORES OBTENUS DANS LE DOMAINE DE LA DISPONIBILITÉ ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES :

DOMAINE D'INTÉRÊT B. DISPONIBILITÉ ET UTILISATION DES RESSOURCES	NOTATION MOYENNE DE LA NORME
Norme 8: Ressources appropriées	2,3
Norme 9: Rentabilité	2,8
MOYENNE DU DOMAINE D'INTÉRÊT	2,5

C. PROCESSUS STATISTIQUES

La crédibilité des statistiques est renforcée par une réputation de bonne gestion et de l'efficacité sur les processus de production statistiques. Les aspects pertinents sont les bonnes méthodologies, les procédures statistiques appropriées, les définitions et les classifications des pratiques internationalement acceptables et des charges non-excessives sur les répondants.

NORME 10 : MÉTHODOLOGIE FIABLE ET PROCÉDURES STATISTIQUES APPROPRIÉES

La méthodologie standard dans la plupart des domaines de la chaîne statistique est en place mais pas documentée.

Le pilotage peut avoir lieu mais des changements sont rarement incorporés. Le pilotage des instruments de collecte n'est pas partagé avec tous les acteurs.

Les processus de contrôle des données sont construits dans la chaîne de la valeur statistique mais il y a certaines étapes clé qui manquent. Les différents niveaux de contrôle avant, pendant et après la saisie des données ne sont pas toujours respectés.

On n'utilise aucune conception de l'enquête ou de sélection de l'échantillon puisque le processus institué est de faire un recensement annuel et non de faire aussi des enquêtes.

Il y a un instrument standard de prise de données pour chaque sous-secteur. Les questionnaires de collecte de données sont conçus pour tous les ordres et types d'enseignement. Pour chaque questionnaire, il y a une notice explicative qui contient les métadonnées.

Les registres scolaires sont standardisés mais souvent pas compatibles aux besoins en information des instruments du recensement annuel.

Pour compléter les données manquantes, on reporte les données de l'année précédente si l'accès à écoles est très difficile ou prend assez de temps ou souvent on procède à une collecte complémentaire.

Les révisions respectent les standards, les procédures bien établies et transparentes. Les producteurs de données primaires et certains utilisateurs sont consultés.

Les estimations et les projections de la dernière enquête ou du recensement de la population, obtenus de l'Institut National de la Statistique (INSTAT) ou de la Direction Nationale de la Population (DNP) sont utilisées pour calculer les indicateurs de l'éducation.

NORME 11: CHARGE NON-EXCESSIVE SUR LES RÉPONDANTS

L'alignement et la description des demandes statistiques de l'éducation se limitent à l'essentiel. On est passé au questionnaire simplifié depuis 2010. Le support de collecte de données a été révisé en 2011. Il a été réduit de huit à quatre pages.

Aucun échantillonnage n'est fait à part le recensement. Les enquêtes faites par les autres structures du système statistique national (SSN) ne peuvent remplacer notre recensement.

Mais, les sources administratives et les données secondaires sont utilisées, si possible, pour éviter le double emploi des demandes d'informations. Nous utilisons les données d'enquête de l'INSAT (Rapports EMOP, MICS, EDS).

L'unité SIGE a eu à piloter d'autres enquêtes que celles du ministère de l'éducation (Les rapports d'enquête de l'UNICEF et du PAM sur les déplacés en situation d'urgence). Très souvent, la CPS-SE surveille toutes les enquêtes internationales de l'éducation. L'unité SIGE collabore avec tous les producteurs d'enquêtes sur l'éducation.

RECOMMANDATIONS DU DOMAINE C :

Par rapport au domaine des processus statistiques, on a obtenu un score moyen de 2,9 qui est supérieur à la moyenne générale. C'est pourquoi nous recommandons d'agir sur la norme 10 et plus spécifiquement d'être regardant sur les points suivants :

- il faut piloter et tester les instruments de collecte avant de les administrer ;
- il faut faire des enquêtes par échantillonnage pour combler le manque de certaines données ;
- pour l'imputation des données, il faut utiliser des systèmes appropriés d'édition et d'imputation ;
- pour suppléer le retard du recensement, il faut diffuser le plus largement possible la charge de réponse au questionnaire dans les enquêtes de la population par des techniques appropriées d'échantillonnage.

TABLEAU N°3 : SCORES OBTENUS DANS LE DOMAINE D'INTÉRÊT C

DOMAINE D'INTÉRÊT C. PROCESSUS STATISTIQUES	NOTATION MOYENNE DE LA NORME
Norme 10: Méthodologie fiable et Procédures statistiques Appropriées	2,9
Norme 11: Charge non-Excessive sur les Répondants	3,0
MOYENNE DU DOMAINE D'INTÉRÊT	2,9

D. RAPPORTS D'INFORMATION SUR L'ÉDUCATION

Les statistiques de l'éducation doivent se conformer aux normes internationales de qualité et doivent répondre aux besoins des institutions, du gouvernement, de recherche, des entreprises et généralement du public.

NORME 12: PERTINENCE

Tous les utilisateurs ont été répertoriés avec quelques détails de leurs contacts non actualisés. Une fiche de renseignement existe à la CPS. Elle s'appelle "Formulaire de demande des données statistiques". Elle est toujours renseignée devant un agent comprenant bien son intérêt.

Malgré l'existence des procédures, les utilisateurs des statistiques ne sont pas souvent consultés. Le formulaire permet de consigner leurs besoins et priorités émergentes.

Les commentaires des producteurs et des utilisateurs sur les annuaires statistiques sont consignés lors des réunions-bilan, mais ils sont rarement pris en compte.

Aucun sondage sur la satisfaction des utilisateurs n'a été conduit. Il faut y penser et renforcer les capacités des agents dans ce sens.

Les statistiques de certains sous-secteurs de l'éducation sont publiées irrégulièrement alors qu'elles devront être publiées et diffusées au cours de l'année de collecte des données.

Il n'y a aucune clarté sur les dates de diffusion des données et aucune justification sur le retard dans la publication des données n'a été prononcée alors que les divergences sur le calendrier de diffusion devraient être rendues publiques.

Les délais de publication sont connus, mais ne sont pas respectés. Les données primaires devraient être disponibles à temps en vue de fixer les calendriers de sortie ou de préciser la durée du retard.

Bien que des directives sur les fréquences et les dates de sortie soient en place, elles sont incomplètes et souvent non respectées.

Les annuaires sont largement distribués, mais ils sont peu utilisés dans les analyses des données sur l'éducation.

NORME 13: EXACTITUDE ET FIABILITÉ

Dans l'éducation de base, il y a une liste complète des écoles publiques qui a été mise à jour pendant l'année en cours. La liste des écoles privées est moins exhaustive étant donné que la mise à jour est beaucoup plus difficile. Ces deux listes sont utilisées comme référence pour déterminer la taille de la population cible.

Au niveau de l'enseignement supérieur la couverture des institutions est plus complète et la liste, mise à jour annuellement, est utilisée pour définir la taille de la population cible.

Le taux de non réponse est plus faible à l'éducation de base qu'au niveau du supérieur. Mais, il existe dans tous les ordres et types d'enseignement, aussi bien dans le public que dans le privé.

Les institutions post secondaire sont difficiles à collecter dû au fait qu'il s'agit de structures plus ou moins autonomes. Le taux de réponse au recensement peut atteindre 80%, à cause du porte à porte utilisé dans une collecte complémentaire.

Il n'y a pas d'échantillonnage non biaisés pour ceux qui ne font pas d'enquête par échantillonnage. On ne peut pas toujours remplir les conditions d'un bon recensement, il est donc nécessaire de passer par des enquêtes par échantillonnage.

Les quelques rares enquêtes faites produisent des données utilisables et extrapolables pour les principales variables.

Les données du recensement ne sont pas toujours comparées avec d'autres sources. Mais, ceci arrive occasionnellement.

NORME 14: RAPIDITÉ ET PONCTUALITÉ

Les rapports statistiques sont souvent produits après l'année de collecte. La publication est produite plus d'une année après la production.

Bien que les directives, sur la fréquence et les dates de sortie, soient en place, elles sont incomplètes et souvent non respectées.

Il y a tendance à publier et à diffuser les statistiques de l'éducation de tous les secteurs pendant l'année de collecte. Mais les contraintes sont assez nombreuses.

La ponctualité dans la sortie est un standard recherché bien que la notification des retards soit très rare.

Les directives existent, facilitant ainsi la sortie des données primaires. Ces données primaires sont diffusées, mais souvent en dehors du calendrier prévu.

NORME 15: COHÉRENCE, COMPARABILITÉ ET INTÉGRATION

En général, le contrôle de cohérence se fait pour vérifier la cohérence et la consistance à l'intérieur des données.

Les données de l'année en cours sont comparées à celles de l'année passée dans la plupart des cas pour constater l'évolution positive ou négative et trouver la justification de la situation en cours.

Les données sont compilées, souvent, sur base des normes communes. Cette compilation reste faisable tant que qu'elle se fait sur des normes communes et reste significative pour expliquer une situation.

Les données sont comparées avec d'autres sources de données (Rapports d'enquêtes EMOP, MICS, EDS, etc.) et dans certains cas, peuvent être appariées avec d'autres bases de données qui utilisent les mêmes identifiants. Mais, ceci est extrêmement rare.

La comparabilité transnationale des données est assurée par des échanges périodiques entre Système africain des statistiques et les autres systèmes de statistiques. Les études méthodologiques sont étroitement menées entre les Etats membres et l'Institut des statistiques de l'UNESCO (ISU). Cette pratique est rendue possible grâce à la classification internationale type de l'éducation (CITE).

Deux années de données sont interprétées avec succès et correctement, surtout pour le calcul des taux de rendement interne du système éducatif (taux de promotion, de redoublement et d'abandon).

NORME 16: ACCESSIBILITÉ ET CLARTÉ

Les données sont présentées de manière à faciliter une bonne interprétation et des comparaisons significatives. Elles sont donc à la fois claires et compréhensibles puisqu'elles sont précisées par région, par sexe, par âge et par milieux de résidence (urbaine ou rurale).

Pour leur diffusion, les services de diffusion utilisent la technologie de l'information et de la communication moderne (TIC) ainsi que les tirages traditionnels.

Les informations sont disponibles pour les utilisateurs, car la plupart du temps, il y a une disposition pour donner des informations aux utilisateurs.

Mais, les utilisateurs ne sont pas au courant des processus statistiques et des résultats statistiques. Les structures décentralisées reçoivent les rapports statistiques annuels de la CPS-SE et font une large diffusion dans leur sous-ensemble.

Les rapports annuels d'analyse sont distribués aux utilisateurs. Mais, la formation régulière n'est pas assurée au personnel du SIGE.

Les métadonnées sont documentées selon les normes pour la plupart des données. Mais cette pratique doit être améliorée.

NORME 17: EXHAUSTIVITÉ

Les données sont collectées pour tous les sous-secteurs du ministère de l'éducation mais pas des autres ministères qui assurent la formation. Certaines structures relevant des ministères en charge de la santé, des sports, du développement rural, de la culture, de la défense et du développement social, ne sont pas toujours collectées.

Il y a des statistiques sur quelques indicateurs sur la qualité dans les rapports statistiques annuels. Il s'agit des données sur la qualité des apprentissages (études PASEC, EGRA, etc.) et les types pédagogiques (curriculum, pédagogie convergente et classique).

Le genre est désagrégé à travers tous les niveaux de l'éducation. Ce standard est bien respecté même dans les données historiques.

Les données sur l'enseignement spécial ne sont pas collectées parce qu'on a opté pour une école intégratrice des handicapés. Mais pour le développement de l'enseignement spécial, il faut des données sur cette situation.

Les différences sont établies entre les caractéristiques urbaines et rurales (comme définit par l'INSTAT) des élèves et des institutions, au tant que cela est possible. La définition d'une commune rurale ou urbaine est une simple classification établie par le département de l'administration territoriale. Ce qui nous évite de tomber dans des débats d'école. Tous les autres secteurs utilisent les mêmes formats.

RECOMMANDATIONS DU DOMAINE D :

Le domaine de la préparation du rapport sur les informations sur l'éducation a obtenu un score moyen de 2,7 qui est inférieur à la moyenne générale. C'est pourquoi nous recommandons d'agir sur les normes 12, 13 et 14 et plus spécifiquement d'être regardant sur les points suivants :

- les rapports des données doivent être renvoyés à toutes les institutions et structures pour commentaires, avant leur validation ;
- conduire un sondage sur la satisfaction des utilisateurs ;
- publier et diffuser les statistiques de l'éducation de tous les sous-secteurs durant l'année de la collecte ;
- pour toute divergence sur le calendrier de diffusion, il faut la rendre publique d'avance, expliquer et fixer une nouvelle date de livraison ;
- au préalable, des directives claires doivent être en place pour établir la fréquence de sortie des données et fixer le délai de sortie des données ;
- il faut intégrer les données sur les élèves avec des besoins spéciaux dans les enquêtes et recensements nationaux.

TABLEAU N°4 : SCORES OBTENUS DANS LE DOMAINE D'INTÉRÊT D :

DOMAINE D'INTÉRÊT D. PRÉPARATION DU RAPPORT SUR LES INFORMATIONS SUR L'ÉDUCATION	NOTATION MOYENNE DE LA NORME
Norme 12: Pertinence	2,2
Norme 13: Exactitude et Fiabilité	2,6
Norme 14: Rapidité et Ponctualité	2,4
Norme 15: Cohérence, Comparabilité et Intégration	3,3
Norme 16: Accessibilité et Clarté	3,1
Norme 17: Exhaustivité	3,0
MOYENNE DU DOMAINE D'INTÉRÊT	2,8

CONCLUSIONS GÉNÉRALES :

La revue contribuera à améliorer les outils, les méthodes et processus de collecte, d'analyse et de diffusion des données. Elle contribuera également à renforcer la coopération entre Etats de l'espace CEDEAO, à favoriser les comparaisons internationales et à améliorer la qualité des données nationales produites. A la fin de la revue, les résultats obtenus de commun accord avec l'équipe nationale seront présentés aux plus hautes autorités du département. Les lacunes et les performances seront présentées domaine par domaine. A travers le tableau N°5, nous savons qu'il faut chercher à améliorer surtout les domaines B et D.

TABLEAU N°5 : SYNTHÈSE DES SCORES OBTENUS PAR DOMAINE D'INTÉRÊT :

DOMAINES D'INTÉRÊT	NOTATION MOYENNE DE LA NORME
A. Cadres politique et juridique	3,0
B. Disponibilité et utilisation des ressources	2,5
C. Processus statistiques	2,9
D. Rapports d'information sur l'éducation	2,8
NOTATION GLOBALE	2,85



Source: Dazeen.com



Par l'équipe internationale de la revue par les pairs, composée de :

- Madame Aïcha USMAN, Chargée de programme éducation, Commission de la CEDEAO ;
- Monsieur Bénéwendé Bonaventure SEGUEDA, Directeur des Statistiques Sectorielles du Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation du Burkina Faso ;
- Monsieur Léonard SAWADOGO, Expert international en SIGE ;
- Monsieur Kekeli DZEGLE, Expert en SIGE du Ministère des Enseignements Primaire, Secondaire et de la Formation Professionnelle du Togo.
- Monsieur Makha Ndao, Coordonnateur du GTGEAP de l'ADEA ;
- Monsieur Youssef Ario MAIGA, Chargé de Programme du GTGEAP et du GTENF de l'ADEA ;

1. Introduction

Les Systèmes d'Informations pour la Gestion de l'Education (SIGE) constituent une priorité pour les ministères africains en charge de l'éducation et de la formation. Cependant la production des statistiques éducatives de qualité qui sous-tend ces systèmes demeurent toujours un énorme défi à relever par les pays du continent.

En vue de renforcer les SIGE des différents pays des Communautés Economiques Régionales (CER), le Groupe de Travail de l'Association pour le Développement de l'Education en Afrique (ADEA) sur la Gestion de l'Education et l'Appui aux Politiques (GTGEAP) en partenariat avec l'UNESCO, la BAD et l'IPED de l'UA ont réalisé en 2010, une évaluation desdits systèmes. Cette évaluation a mis en exergue les principaux maux qui minent les SIGE des pays de la CEDEAO qu'on peut résumer en quatre ordres : institutionnel, organisationnel, humain, matériel et technique.

A la suite de cette évaluation, un Cadre d'évaluation des Normes et Standards SIGE de la CEDEAO, élaboré par les experts en SIGE de la CEDEAO avec l'appui technique et financier du GTGEAP, de la Commission de la CEDEAO, de la BAD, de la GIZ BACKUP-Education et de l'Union Africaine a été adopté par la Conférence des Ministres en charge de l'éducation et de la formation de la CEDEAO en 2012 au Nigéria.

Quelques années après l'adoption de ce Cadre d'évaluation, le GTGEAP de l'ADEA et ses partenaires ont entrepris de vérifier l'effectivité de l'utilisation de ces Normes et Standards SIGE dans trois pays de la SADC et dans deux pays de la CEDEAO dont le Mali à travers une série de revues par les pairs.

La revue par les pairs a eu lieu du 31 octobre au 5 novembre 2016 au Mali mais le processus a connu plusieurs étapes dont les plus essentielles sont : (i) la manifestation d'intérêt du Mali en décembre 2015 suivi de l'accord de l'ADEA après examen du dossier et mobilisation des ressources nécessaires à l'évaluation ; (ii) la production d'un rapport d'auto évaluation par l'équipe nationale du Mali en Août 2016 ; (iii) la mission d'évaluation par les pairs et enfin (iv) la validation du rapport international de la revue par les pairs.

La démarche de l'évaluation repose sur les normes et standards SIGE de la CEDEAO. L'évaluation a été faite en fonction de chacun des 100 standards auxquels, une note est attribuée. A la fin, la note globale du SIGE du Mali est obtenue en faisant la moyenne simple des notes des 100 standards. L'évaluation s'est faite suivant une approche participative et factuelle basée sur le consensus.

Le rapport international de la revue par les pairs du SIGE du Mali présente la méthodologie adoptée dans le cadre de cette évaluation, les principaux résultats obtenus ainsi que les conclusions et les recommandations.

2. Résultats de l'évaluation

L'évaluation s'est faite sur la base de preuves, à travers : (i) des dispositions légales, législatives, procédurales, règlementaires, institutionnelles, administratives ainsi que des pratiques communiquées et acceptées,

(ii) des visites de terrain aussi bien au niveau central que déconcentré, (iii) l'examen des outils et des systèmes, (iv) des entretiens avec les principaux acteurs impliqués dans la production des statistiques éducatives et les partenaires techniques et financiers

Les activités suivantes ont été réalisées lors de la mission au Mali :

- des visites de courtoisie aux autorités du Ministère de l'éducation nationale (Directeur général de la Cellule de Planification et de Statistique du Secteur de l'Education -CPS-SE-, Secrétaire Général du Ministère, Conseiller technique du Ministre) pour expliquer les objectifs et les attentes de la mission. Lors de ces visites, l'ADEA a exprimé son souhait d'aller au-delà de la formulation des recommandations. Elle a proposé son accompagnement technique dans la mise en œuvre des recommandations à travers l'élaboration d'une stratégie de renforcement de capacités et de mobilisation des fonds auprès des partenaires techniques et financiers du Mali. Cette proposition a retenu toute l'attention des autorités du Ministère qui y adhèrent entièrement.
- une évaluation du SIGE du Mali selon les 17 Normes et 100 Standards du Cadre d'évaluation des SIGE de la CEDEAO en collaboration avec l'équipe nationale ;
- une assistance technique à l'équipe informatique de la CPS par un des pairs en l'occurrence l'expert international en SIGE, Léonard SAWADOGO, en vue de résoudre des problèmes techniques sur la plateforme StatEduc2 qui bloquaient la saisie des données du sous-secteur du non formel-CED. Les pairs, constatant le besoin en renforcement de capacités dans la gestion de leur plateforme StatEduc2, restent disponibles à appuyer l'équipe informatique de la CPS.
- des visites de terrain au niveau des services déconcentrés du Ministère de l'éducation nationale (Académie d'Enseignement -AE- de Kati, Centre d'Animation Pédagogique -CAP- de Bamako Coura) ont permis de constater de visu les principaux défis qui minent le SIGE au niveau déconcentré, d'échanger avec les acteurs impliqués dans la production des statistiques éducatives et de relever les bonnes pratiques à encourager.
- des échanges avec les principaux PTF du système éducatif malien (Coopération Suisse, Chef de file et le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance -UNICEF-) ont permis de leur expliquer les objectifs et le processus de la revue par les pairs. Ces derniers ont donné leurs points de vue sur la qualité du SIGE du Mali de façon globale et ont exprimé leurs préoccupations notamment dans la fourniture des données à temps, la prise en compte de certaines couches de la population (les enfants déscolarisés) dans le système. Les partenaires techniques et financiers ont souscrit entièrement à cette revue qui vient à point nommé et ont exprimé leur disponibilité à accompagner le Mali dans la mise en œuvre des recommandations issues de la revue par les pairs et ceci dans une perspective d'accompagnement de l'ADEA.
- une visite de travail et d'échanges avec les responsables de l'INSTAT a permis d'identifier les principaux axes de collaboration avec la CPS-SE.

L'évaluation du SIGE du Mali a été faite par domaine et par norme conformément à la méthodologie indiquée dans le Cadre d'Evaluation des Normes et Standards SIGE de la CEDEAO. Ainsi, comme indiqué plus haut, tous les cent (100) standards répartis entre les dix-sept (17) normes et quatre (4) domaines ont été examinés.

A. CADRES POLITIQUE ET JURIDIQUE

Ce premier domaine a permis d'apprécier le SIGE du Mali sur la base des textes juridiques et les organes mis en place pour encadrer le processus de production, de diffusion et d'exploitation des données statistiques. Il comporte 7 normes et 36 standards.

NORME 1 : MANDAT POUR LA COLLECTE DES DONNÉES POUR LE SECTEUR DE L'ÉDUCATION

La norme n°1 indique que les ministères en charge de l'éducation doivent avoir un mandat légal pour collecter des informations auprès de toute structure concernée en vue de la production des données statistiques.

La production des statistiques du secteur de l'éducation au Mali est régie par deux lois et un décret. Ces textes prévoient des sanctions en cas de violation des dispositions réglementaires mais aucune preuve n'existe sur la prise de sanctions disciplinaires à l'endroit de contrevenants.

La CPS-SE a élaboré un manuel de procédures administratives, financières, comptables et opérationnelles qui, malheureusement n'est pas utilisé dans la pratique car non encore validé. A l'exception de la formation professionnelle, le mandat juridique en matière de statistique couvre l'ensemble des sous-secteurs et les missions du MEN et de l'unité SIGE y sont clairement définies. La revue a également noté que le MEN ne dispose pas d'un document formel de stratégie de collecte, de traitement et de partage des données statistiques bien que la CPS-SE travaille de façon méthodique. La diffusion des statistiques n'est pas prompte, la production elle-même accusant un retard.

RECOMMANDATIONS POUR LA NORME 1 :

l'application effective des textes réglementaires et juridiques, notamment par la prise de sanctions disciplinaires à l'endroit de contrevenants ;
 l'adoption de nouveaux textes ou la relecture de ceux existants pour améliorer le dispositif réglementaire notamment dans la couverture de l'ensemble des sous-secteurs y compris la formation professionnelle ;
 l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de collecte, de traitement et de partage des données statistiques ;
 la validation et la dissémination du manuel de procédures administratives, financières, comptables et opérationnelles en vue de son exploitation.

NORME 2 : ENGAGEMENT À LA QUALITÉ

Cette norme permet d'apprécier dans quelle mesure les ministères en charge des statistiques sectorielles produisent et diffusent ces statistiques conformément à des normes préétablies par le système statistique national et au plan international.

Dans le cas du Mali, en plus de l'encadrement juridique indiqué ci-dessus et qui est satisfaisant, la CPS-SE a élaboré un guide de contrôle des annuaires au niveau central (CPS) et un guide de remplissage des outils de collecte des données pour les niveaux déconcentrés (AE et CAP). Seulement, ces guides ne sont pas toujours exploités par tous les acteurs concernés.

6. Loi N°07-020 du 27 février 2007 portant création des Cellules de Planification et de Statistiques et Loi n° 2 016-005 du 24 février 2016 régissant les statistiques publiques.

7. Décret 07-166/P-RM du 28 mai 2007 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement des Cellules de Planification et de Statistiques.

RECOMMANDATION POUR LA NORME 2 :

- Le MEN devrait améliorer les guides de contrôle existants, les diffuser et veiller à leur utilisation effective sur toute la chaîne de production des données statistiques.

NORME 3 : CONFIDENTIALITÉ STATISTIQUE

L'appréciation du SIGE à travers cette norme permet de s'assurer de la protection des données à caractère individuel et de leur utilisation à des fins uniquement statistique.

La loi n° 2016-005 du 24 février 2016 régissant les statistiques publiques garantit la confidentialité et l'utilisation des données individuelles à des fins statistiques seulement. La mise en place d'un réseau privé (VPN) limite l'accès aux données et constitue un gage de sécurisation desdites données. Cependant, dans la pratique, il n'y a pas de mesures spécifiques mises en place pour garantir effectivement la confidentialité des données individuelles.

RECOMMANDATION POUR LA NORME 3 :

- Le MEN pourrait définir et soumettre systématiquement à tout utilisateur externe des données statistiques, des protocoles d'exploitation des statistiques et des clauses de confidentialité.

NORME 4 : RESPONSABILITÉ EN MATIÈRE DE PRODUCTION ET DE PUBLICATION DES RAPPORTS STATISTIQUES

Cette norme permet de mesurer la capacité du ministère à produire des statistiques et à les diffuser dans des délais requis.

Au Mali, le MEN à travers la CPS-SE a pour mission, entre autres, la production de rapports pour rendre compte de la performance du système éducatif. Depuis 2008, les rapports annuels sur les statistiques sont en version électronique et sont publiés au-delà de 12 mois de la collecte des données. Du fait du retard accusé dans la production des annuaires statistiques, il en résulte une mise à disposition tardive des données aux utilisateurs. Néanmoins, le Mali reste réactif par la fourniture de la plupart des données aux organisations qui en demandent, sauf celles de l'enseignement supérieur pour ces dernières années.

RECOMMANDATION POUR LA NORME 4:

- Le Mali doit élaborer et mettre en œuvre un plan de renforcement des capacités de son SIGE en vue de produire et de diffuser des données statistiques de qualité dans les délais requis.

NORME 5: IMPARTIALITÉ ET OBJECTIVITÉ

Selon le sens de cette norme, les données statistiques doivent être produites de manière objective, transparente et en toute indépendance scientifique par les ministères en charge de l'éducation.

Au Mali, il n'y a pas d'interférence du politique dans le traitement, l'analyse et la publication des données statistiques de l'éducation. Il existe dans les textes régissant les statistiques, des directives en matière de conduite professionnelle et éthique des processus de production des données sauf que celles-ci ne sont pas toujours bien connues des agents chargés des statistiques. Bien qu'il n'y ait pas d'ingérence politique comme indiqué ci-dessus,

il n'existe pas de dispositions réglementaires particulières relatives à l'accès des décideurs politiques aux données avant leur publication. Il y a enfin que le grand public est rarement informé des méthodes et des procédures utilisées, de l'actualisation des données et de la correction des erreurs découvertes après la publication des données.

RECOMMANDATIONS POUR LA NORME 5 :

- compléter les textes notamment par l'intégration de dispositions réglementant l'accès aux données avant leur publication ;
- diffuser les textes auprès des acteurs de la chaîne des valeurs statistiques ;
- informer les utilisateurs de la correction des erreurs découvertes après publication, de l'actualisation des données ainsi que des méthodes et procédures utilisées.

NORME 6 : IMMATRICULATION DES INSTITUTIONS

Cette norme précise que les ministères en charge de l'éducation doivent procéder à l'immatriculation de tous les établissements d'éducation et de formation conformément aux normes établies en matière de codification.

Les ministères en charge de l'éducation du Mali n'ont pas mis en place un système d'immatriculation des établissements d'éducation et de formation conformément à l'esprit de cette norme, de sorte à disposer d'un répertoire national de l'ensemble de ces établissements avec des identifiants uniques. Du reste, la mise à jour de la liste des établissements d'éducation et de formation demeure toujours partielle car certains établissements du privé, notamment ceux qui n'ont pas une reconnaissance officielle, échappent au contrôle des ministères.

RECOMMANDATIONS POUR LA NORME 6 :

- la mise en place d'un système d'immatriculation unique des établissements d'éducation et de formation conformément aux normes en la matière ;
- la prise des sanctions disciplinaires à l'endroit des promoteurs privés qui ne respectent pas les cahiers de charges régissant l'ouverture des écoles privées

NORME 7 : IMMATRICULATION DES APPRENANTS

La norme relative à l'immatriculation des apprenants suggère que chaque apprenant dispose d'un acte de naissance de sorte que les informations relatives à son âge soient établies en s'y référant.

Cependant, au Mali comme dans nombre des pays membres de la CEDEAO, les recrutements des élèves ne sont pas toujours faits sur la base d'un acte de naissance notamment en première année de scolarisation. Si bien que les âges de certains élèves sont souvent estimés. Toutefois, il faut noter que la majorité des apprenants ont un acte de naissance.

RECOMMANDATION POUR LA NORME 7 :

- développer des initiatives, en collaboration avec le ministère en charge de l'état civil, pour doter chaque apprenant d'un acte de naissance afin de disposer de statistiques de l'éducation désagrégées de manière fiable.

Le tableau ci-après présente les notes obtenues par norme et pour le domaine tout entier :

TABLEAU 1 : RÉCAPITULATIF DES NOTES MOYENNES DU PREMIER DOMAINE

DOMAINE D'INTÉRÊT A. CADRE POLITIQUE ET JURIDIQUE	NOTATION MOYENNE DE LA NORME
Norme 1. Mandat pour la collecte des données pour le secteur de l'éducation	2,7
Norme 2: Engagement à la qualité	3,5
Norme 3: Confidentialité statistique	3,0
Norme 4: Responsabilité en matière de production et de publication des rapports statistiques	3,0
Norme 5: Impartialité et objectivité	2,3
Norme 6: Immatriculation des institutions	2,0
Norme 7: Immatriculation des apprenants	2,0
MOYENNE DU DOMAINE D'INTÉRÊT	2,6

Source: Calculs des auteurs

B. DISPONIBILITÉ ET UTILISATION DES RESSOURCES

Ce deuxième domaine met l'accent sur la disponibilité des ressources nécessaires au fonctionnement du SIGE et permet d'apprécier dans quelle mesure ces ressources sont utilisées de manière efficiente. Il comporte 2 normes et 10 standards.

NORME 8 : RESSOURCES SUFFISANTES

La production et la diffusion des données statistiques sont conditionnées par la disponibilité des ressources matérielles, humaines et financières suffisantes.

L'allocation du budget dédié aux statistiques de l'éducation au Mali, financé majoritairement par l'Etat, est faite au niveau des ministères en charge de l'éducation nationale (CPS) et de l'enseignement supérieur (DFM). Les taux d'absorption de ces ressources financières ne sont pas à un niveau optimal de l'avis des acteurs du SIGE alors qu'elles restent insuffisantes selon toujours les mêmes acteurs.

On constate également que la CPS-SE n'est pas dotée de ressources humaines qualifiées nécessaire à la réalisation de sa mission. Cette insuffisance concerne surtout des profils spécifiques tels que les statisticiens, les démographes et dans une moindre mesure les informaticiens. Pourtant, le MEN n'a pas de stratégie de renforcement des capacités de son SIGE. Le ministère de l'éducation ne dispose pas d'une stratégie de motivation pour retenir les compétences indispensables au SIGE

RECOMMANDATIONS POUR LA NORME 8 :

Au regard de l'importance des capacités évoquées, il est urgent pour le MEN d'élaborer et de mettre en œuvre une stratégie de renforcement des capacités couvrant les dimensions des ressources matérielles, financières et humaines.

- Au plan matériel, il faut doter les structures déconcentrées en matériel informatique adéquat ;
- Concernant le financement, il faut alléger les procédures de décaissement pour favoriser la mise à disposition des ressources nécessaires à la réalisation des activités statistiques ;
- En ce qui concerne les ressources humaines, il faut mettre à la disposition de la CPS des ressources humaines qualifiées en nombre suffisant et renforcer les capacités du personnel en poste.

NORME 9 : COUT-EFFICACITÉ

Le rapport coût-efficacité mesure l'utilisation optimale des ressources humaines, matérielles et financières pour produire les données statistiques.

Le ministère de l'Éducation Nationale du Mali dispose de mécanismes internes et externes pour le suivi de l'utilisation des ressources SIGE. Cependant ces mécanismes ne sont que partiellement mis en œuvre. L'utilisation des TIC dans les opérations essentielles de la chaîne des valeurs statistiques n'est pas optimale. Il est prévu dans le processus que les données collectées soient saisies et traitées avec le logiciel "StatEduc-2" à travers le Virtual Private Network (VPN). Seulement, la faible maîtrise par certains acteurs des nouveaux outils (base des données n'est plus sous Access mais sous SQL Server) ainsi que la faiblesse et très souvent, l'absence d'une connexion internet aux niveaux déconcentrés ne permettent pas d'assurer la saisie en ligne pour laquelle l'infrastructure du VPN a été mise en place.

RECOMMANDATIONS POUR LA NORME 9 :

- veiller à l'application effective des mécanismes internes et externes qui sont prévus ;
- renforcer l'utilisation des TIC dans les opérations de production des données statistiques.

Le tableau ci-après présente les notes de chaque norme et du domaine tout entier :

TABLEAU 2 : TABLEAU RÉCAPITULATIF DES NOTES MOYENNES DU DEUXIÈME DOMAINE

DOMAINE D'INTÉRÊT B. DISPONIBILITÉ ET UTILISATION DES RESSOURCES	NOTATION MOYENNE DE LA NORME
Norme 8: Ressources suffisantes	1,8
Norme 9: Cout-efficacité	1,8
MOYENNE DU DOMAINE D'INTÉRÊT	1,8

Source: Calculs des auteurs

C. PROCESSUS STATISTIQUES

L'évaluation du SIGE à travers ce domaine est faite suivant le principe que la production et la diffusion des données statistiques doivent reposer sur une méthodologie et des procédures qui respectent les normes et les standards internationaux. Ce domaine comporte 2 normes et 14 standards.

NORME 10 : MÉTHODOLOGIE SOLIDE ET PROCÉDURES STATISTIQUES APPROPRIÉES

Le processus de production des données statistiques doit reposer sur une démarche méthodologique et des procédures garantissant la qualité desdites données.

Dans le processus de production et de publication des données statistiques éducatives, le MEN utilise une méthodologie standard pour la plupart des domaines de la chaîne des valeurs statistiques qui n'est cependant pas documentée. Les outils de collecte des données, le masque de saisie ainsi que la base de données sont le plus souvent testés à la CPS et dans un Centre d'Animation pédagogique (CAP) avant leur utilisation. Il ressort également que le contrôle des données n'est pas systématique à tous les niveaux de la chaîne des valeurs statistiques.

Pour les enquêtes spécialisées, la méthodologie utilisée est basée sur les modèles d'enquête et d'échantillonnage qui ne sont malheureusement pas bien documentés. Les concepts standards et les définitions sont occasionnellement documentés et utilisés. En effet, dans le cadre de la collecte des données, chaque sous-secteur a un questionnaire qui lui est propre. Les registres scolaires standardisés servant de support au remplissage du questionnaire d'enquête sont utilisés au niveau de l'école mais ne couvrent pas tous les besoins d'informations contenues dans l'outil du recensement annuel aussi bien pour l'éducation formelle que non formelle.

En cas de données manquantes, l'imputation se fait à travers la reconduction des données de l'année n-1 de chacun des établissements concernés s'il s'avère qu'ils sont toujours fonctionnels. Toutefois, aucun redressement des données n'est prévu dans le processus de traitement des données. Les données de population utilisées pour le calcul de certains indicateurs sont toujours fournies par l'Institut national des Statistiques (INSAT) qui est l'institution habilitée à produire ces informations.

RECOMMANDATIONS POUR LA NORME 10 :

- élaborer un document de méthodologie pour la production et la publication de données éducatives ;
- instaurer un contrôle systématique de la cohérence et de la qualité des données à tous les niveaux de la chaîne des valeurs statistiques ;
- harmoniser le contenu des registres standardisés avec les questionnaires annuels d'enquêtes statistiques pour faciliter le remplissage desdits questionnaires;
- prévoir un mécanisme de redressement des données dans le traitement en suivant des standards prévus.

NORME 11 : FARDEAU SUPPORTABLE POUR LES RÉPONDANTS

Cette norme permet d'évaluer le fardeau du rapportage des données exercées sur les répondants.

La CPS a procédé en 2010 à une révision substantielle des outils de collecte pour se limiter à la collecte des données essentielles pour le pilotage du secteur de l'éducation. Chaque sous-secteur dispose désormais d'une fiche d'enquête simplifiée réduisant ainsi la charge de travail des répondants. Cependant, il existe toujours une duplication des requêtes d'information ayant pour conséquence la surcharge de travail des répondants.

La CPS n'est pas toujours impliquée dans les enquêtes ou études éducatives réalisées par des intervenants externes au MEN, malgré qu'elle soit le seul organe de coordination et d'enregistrement des enquêtes internes du secteur de l'éducation.

RECOMMANDATIONS POUR LA NORME 11 :

- assurer une large diffusion des productions statistiques auprès de tous les acteurs et partenaires du secteur de l'éducation afin de réduire la duplication des requêtes d'information ;
- mettre en place un dispositif d'accompagnement des processus de réalisation des enquêtes et des études dans le domaine de l'éducation.

Le tableau ci-après présente les notes de chaque norme et du troisième domaine :

TABLEAU 3 : TABLEAU RÉCAPITULATIF DES NOTES MOYENNES DU TROISIÈME DOMAINE

DOMAINE D'INTÉRÊT C. PROCESSUS STATISTIQUES	NOTATION MOYENNE DE LA NORME
Norme 10: Méthodologie solide et procédures statistiques appropriées	2,7
Norme 11: Fardeau supportable pour les répondants	3,5
MOYENNE DU DOMAINE D'INTÉRÊT	3,1

Source: Calculs des auteurs

D. RAPPORTAGE DES INFORMATIONS ÉDUCATIVES

Ce dernier domaine permet de mesurer la capacité du MEN à produire des statistiques fiables, exhaustives, comparables et à répondre de façon satisfaisante aux besoins des différents utilisateurs. Il comporte 6 normes et 40 standards.

NORME 12 : PERTINENCE

La pertinence est la capacité du SIGE à couvrir ou à satisfaire les besoins des utilisateurs et à répondre aux objectifs de la politique du secteur.

La CPS ne dispose pas pour l'instant d'une liste exhaustive des principaux utilisateurs de ses données et cela constitue une limite objective dans la diffusion des données. En effet, les utilisateurs n'ont jamais été consultés dans le sens de la prise en compte de leurs besoins. Les principaux indicateurs produits et publiés annuellement par la CPS sont utilisés pour mesurer la performance du système éducatif avec une faible comparaison internationale.

Quant à l'utilisation des données, on note qu'aucun programme de formation n'a été envisagé au profit des utilisateurs des données. Par ailleurs la CPS ne dispose pas d'un plan stratégique pour la gestion du SIGE.

RECOMMANDATIONS POUR LA NORME 12 :

- mettre en place un dispositif de consultation des utilisateurs des données ;
- mettre en place un programme de formation au profit des utilisateurs de données.

NORME 13 : EXACTITUDE ET FIABILITÉ

Cette norme permet de mesurer la capacité du SIGE à produire des données crédibles.

La CPS dispose d'une liste des établissements publics et privés qu'elle met à jour annuellement. Cependant, cette liste n'est pas exhaustive car certains établissements privés échappent au contrôle du MEN. Ceci a pour conséquence la non prise en compte de l'ensemble des structures éducatives dans les statistiques du secteur. De manière globale, le taux de réponse est estimé à environ 80% au fondamental, au moins 80% au post-secondaire non supérieur et entre 50 à 79% au supérieur.

Le MEN réalise rarement des enquêtes basées sur l'échantillonnage en dehors de l'enquête PASEC. L'enquête PASEC est accompagnée de documents méthodologiques faisant ressortir les erreurs d'échantillonnage des principales variables.

Les données issues du recensement annuel sont rarement comparées à d'autres sources de données afin de s'assurer de leur fiabilité.

RECOMMANDATIONS POUR LA NORME 13 :

- mettre en place un dispositif de suivi efficace du secteur privé.

NORME 14 : PROMPTITUDE ET PONCTUALITÉ

Selon le principe de cette norme, les statistiques produites doivent être diffusées de manière prompte.

La CPS dispose de directives sur la fréquence et les dates de publication des données statistiques mais ces indications ne sont pas respectées. En général, ces retards n'excèdent pas deux ans mais cela est rarement notifié aux utilisateurs. Ce retard est plus criard au niveau de l'enseignement supérieur ou la dernière édition de l'annuaire statistique date de 2010. A la demande de certains utilisateurs, des données préliminaires peuvent être mises à leur disposition. Par contre, il n'existe pas de directives spécifiques pour encadrer la fourniture de données provisoires.

RECOMMANDATIONS POUR LA NORME 14 :

- mettre effectivement en œuvre les actions qui seront issues du plan stratégique de renforcement des capacités qui sera élaboré ;
- mettre en place un mécanisme de partage des données provisoires afin de suivre l'utilisation desdites données et de mettre plus tard à la disposition des utilisateurs, les données définitives.

NORME 15 : COHÉRENCE, CONSISTANCE, COMPARABILITÉ ET INTÉGRATION

Selon cette norme, les statistiques produites doivent être cohérentes et permettre une comparaison à l'échelle nationale et internationale.

Au Mali, la compilation des données est faite suivant les standards internationaux recommandés et la vérification de la cohérence sur la base des données longitudinales. C'est ainsi que les statistiques d'une année donnée sont comparées à celles de l'année précédente. En effet, l'utilisation des données de deux années consécutives est parfois un impératif pour calculer par exemple les taux de flux (taux de promotion, de redoublement et d'abandon). Il y a rarement des comparaisons entre les statistiques éducatives produites par le MEN et celles produites par d'autres structures du système statistique national comme l'INSTAT. Des comparaisons internationales sont rarement faites et ne sont observées que lors de la production de certains documents comme le rapport d'état du système éducatif national (RESEN).

RECOMMANDATIONS POUR LA NORME 15 :

- organiser des sessions de validation de ses produits statistiques avec l'implication de toutes les structures du système statistique national en vue de s'assurer de la cohérence et de la comparabilité des données produites ;
- intégrer systématiquement des comparaisons notamment internationales dans les rapports de performance du système éducatif pour améliorer leur pertinence.

TABLEAU 4 : OUTILS DE COMPARAISON DE DONNÉES LONGITUDINALES(SOURCE CPS-SE)

COMPARAISON DES DONNEES 2007-2008 et 2008-2009							
Académies (1)	CAP (2)	CED					
		Nombre de CED			Nombre d'apprenants		
		2007-2008(3)	2008-2009(4)	Ecart (5)*	2007-2008(6)	2008-2009(7)	Ecart (8)*
BAMAHO R. D.	BANANKABOUGOU						
	FALADIE						
	KALABAN - COURA						
	TOROKOROBOUGOU						
TOTAL BAMAHO R. D.							
BAMAHO R. G.	BAMAHO COURA						
	BANCONI						
	BOZOLA						
	CENTRE CO.						
	DJELIBOUGOU						
	HIPPODROME						
	LAFIABOUGOU						
SEBENICORO							
TOTAL BAMAHO R.G.							
GAO	ANSONGO						
	BOUREM						
	GAO						

NORME 16 : ACCESSIBILITÉ ET CLARTÉ

Les données statistiques doivent être tout à fait accessibles aux différents utilisateurs avec à l'appui des métadonnées favorisant une bonne compréhension et une meilleure utilisation desdites données.

Les données qui existent dans les annuaires statistiques sont bien présentées mais le dispositif de dissémination existant n'est pas toujours adapté aux besoins des utilisateurs. Les rapports sont généralement partagés en version électronique avec peu de reproduction en support papier. Dans ces rapports, il y a quelquefois des éléments de métadonnées mais qui demeurent incomplets. De plus, les utilisateurs ne sont pas bien informés des processus et produits statistiques. La CPS ne dispose pas de site web fonctionnel pour la publication de ses productions. Toute chose qui limite l'accès des utilisateurs aux données.

RECOMMANDATIONS POUR LA NORME 16 :

- organiser des sessions de formation périodiques à l'exploitation des documents et des données statistiques au profit des utilisateurs ;
- élaborer et mettre à la disposition des utilisateurs un document sur les métadonnées présentant les principaux indicateurs, leur définition, mode de calcul, interprétation et limites;
- créer et mettre à jour régulièrement un site web au niveau de la CPS.

NORME 17 : GLOBALITÉ

Il s'agit, à travers cette norme, de mesurer le degré de couverture des données qui sont produites.

Les données statistiques produites par le MEN couvrent la plupart des sous-secteurs de l'éducation. Seulement, l'existence de quelques écoles non reconnues officiellement ne permet pas d'avoir des données exhaustives sur le système éducatif. Depuis 2012, suite à la crise sécuritaire que traverse le pays, des zones et des régions entières ne sont pas couvertes par les campagnes statistiques. Il y a également qu'il existe très peu d'indicateurs sur la qualité de l'éducation et sur les apprenants à besoins éducatifs spéciaux. Mais d'une manière générale, les indicateurs sont désagrégés selon le sexe et le milieu géographique.

RECOMMANDATIONS POUR LA NORME 17 :

- améliorer le suivi des établissements privés d'enseignement pour faire en sorte que tous les promoteurs respectent le cahier des charges de l'enseignement privé ;
- renforcer le système d'information par la collecte de données et l'analyse d'indicateurs sur la qualité de l'éducation et sur les enfants à besoins éducatifs spéciaux.

Le tableau ci-après présente les notes de chaque norme et du quatrième domaine :

TABLEAU 5: TABLEAU RÉCAPITULATIF DES NOTES MOYENNES DU QUATRIÈME DOMAINE

DOMAINE D'INTÉRÊT D. PRÉPARATION DU RAPPORT SUR LES INFORMATIONS SUR L'ÉDUCATION	NOTATION MOYENNE DE LA NORME
Norme 12: Pertinence	1,6
Norme 13: Exactitude et fiabilité	2,9
Norme 14: Promptitude et ponctualité	1,6
Norme 15: Cohérence, consistance, comparabilité et intégration	2,3
Norme 16: Accessibilité et clarté	2,6
Norme 17: Globalité	2,8
MOYENNE DU DOMAINE D'INTÉRÊT	2,3

Source: Calculs des auteurs

Après avoir apprécié le SIGE du Mali par standard, par norme et par domaine d'intérêt, les pairs ont fait une synthèse des résultats suivant la méthode indiquée par le cadre d'évaluation utilisé. Le tableau ci-après donne un aperçu de ces résultats et de la note globale obtenue par le pays :

TABLEAU N°6 : SYNTHÈSE DES RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION DU SIGE DU MALI PAR NORME ET PAR DOMAINE

DOMAINE D'INTÉRÊT	NOTATION MOYENNE
Norme 1: Mandat pour la collecte des données pour le secteur de l'éducation	2,7
Norme 2: Engagement à la qualité	3,5
Norme 3: Confidentialité statistique	3,0
Norme 4: Responsabilité en matière de production et de publication des rapports statistiques	3,0
Norme 5: Impartialité et objectivité	2,3
Norme 6: Immatriculation des institutions	2,0
Norme 7: Immatriculation des apprenants	2,0
A. CADRE POLITIQUE ET JURIDIQUE	2,6
Norme 8: Ressources suffisantes	1,8
Norme 9: Cout-efficacité	1,8
B. DISPONIBILITÉ ET UTILISATION DES RESSOURCES	1,8
Norme 10: Méthodologie solide et procédures statistiques appropriées	1,6
Norme 11: Fardeau supportable pour les répondants	2,9
C. PROCESSUS STATISTIQUES	2,3

TABLEAU N°6 : SYNTHÈSE DES RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION DU SIGE DU MALI PAR NORME ET PAR DOMAINE (CONTI.)

DOMAINES D'INTÉRÊT	NOTATION MOYENNE DE LA NORME
Norme 12: Pertinence	1,6
Norme 13: Exactitude et fiabilité	2,9
Norme 14: Promptitude et ponctualité	1,6
Norme 15: Cohérence, consistance, comparabilité et intégration	2,3
Norme 16: Accessibilité et clarté	2,6
Norme 17: Globalité	2,8
D. RAPPORTAGE DES INFORMATIONS ÉDUCATIVES	2,5
NOTE GLOBALE DU SIGE DU MALI	2,5

Source: Calculs des auteurs

Les résultats montrent que seul le domaine relatif au cadre politique et juridique, avec une note moyenne de 2,6 sur 4, est situé à un niveau acceptable tandis que celui concernant la disponibilité et l'utilisation des ressources présente les résultats les plus critiques avec un score moyen de 1,8 sur 4.

Avec une note moyenne globale de 2,5 sur 4, on n'en conclut que le SIGE du Mali produit des « statistiques discutables » en référence à la grille du Cadre d'évaluation des Normes et Standards SIGE de la CEDEAO. Ces résultats préliminaires de la revue ont été présentés aux responsables du Ministère à la fin de la mission et ont fait l'objet d'un consensus.

3. Conclusion et Recommandations

Le processus enclenché par le Mali et ses partenaires depuis décembre 2015 pour l'évaluation de SIGE a été conduit avec succès, en témoigne la production des rapports d'évaluation au niveau national et international.

Cet exercice a été bénéfique à plusieurs égards. Dans un premier temps, il a permis le renforcement des capacités des personnels en charge du SIGE à travers leur formation, l'élaboration du rapport national et le partage d'expériences avec les pairs de la CEDEAO et de l'ADEA. Dans un second temps, l'évaluation a permis au Mali de mesurer la performance de son SIGE à l'aune des normes et standards établis par la CEDEAO.

Il ressort de cette évaluation que le SIGE du Mali a des forces surtout aux plans institutionnel, juridique et méthodologique. Bien que cette méthodologie ne soit pas documentée, elle respecte globalement les standards internationaux en la matière). Les principales faiblesses constatées sont en substance liées aux ressources humaines, matérielles et financières ainsi qu'à l'inexistence d'un mécanisme d'interaction avec les utilisateurs des données statistiques.

Tout compte fait, l'existence d'un SIGE fonctionnel et les efforts de production des données statistiques dans les délais surtout dans un contexte socio sécuritaire difficile constituent le socle pour un renforcement du système d'informations statistiques les années à venir.

C'est dans cette optique que les recommandations ci-après sont formulées et dont la mise en œuvre implique plusieurs parties prenantes.

RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES

AU GOUVERNEMENT DU MALI

- relire les textes existants ou prendre de nouveaux textes pour encadrer certains domaines du SIGE non encore couverts ;
- fusionner les lignes budgétaires dédiées aux statistiques de l'éducation pour en faire une seule et augmenter le budget y relatif, à loger à la CPS-SE ;

AU MINISTÈRE DE L'EDUCATION NATIONALE QUI ASSURE LA TUTELLE ADMINISTRATIVE DE LA CPS-SE

- appliquer effectivement les textes notamment en matière de sanction des contrevenants aux dispositions règlementaires ;
- élaborer et mettre en œuvre un plan stratégique de renforcement du SIGE du Mali avec l'accompagnement technique de l'ADEA. Ce plan stratégique couvrira toutes les dimensions du renforcement des capacités (Ressources humaines, matérielles, financières et technologiques) ;
- mettre en place un dispositif de suivi et d'accompagnement des processus de réalisation d'enquêtes et d'études en éducation ;

A LA CPS-SE

- mettre en place un système de codification des structures de la chaîne de production des statistiques ;
- élaborer et mettre en œuvre une stratégie de diffusion des productions statistiques et autres rapports avec un accent sur la prise en compte des besoins des utilisateurs ;

AUX PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS DU SECTEUR DE L'ÉDUCATION DU MALI

- apporter un soutien financier à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un plan stratégique de renforcement du SIGE du Mali en prenant en compte toutes les dimensions du renforcement des capacités (Ressources humaines, matérielles, financières et technologiques).

A LA COMMISSION DE LA CEDEAO

- relire le Cadre d'Evaluation des Normes et Standards SIGE afin de clarifier la compréhension de certains standards et mettre à jour le système de notation desdits standards.
- contribuer à la mobilisation des fonds pour l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie de renforcement de capacités du SIGE du Mali.
- entreprendre la revue par les pairs du SIGE dans les 13 autres pays de la CEDEAO avec l'accompagnement technique de l'ADEA.

A L'ADEA

- appuyer techniquement le Ministère de l'éducation nationale du Mali dans l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie de renforcement de capacités du SIGE du Mali ;
- contribuer à la mobilisation des partenaires financiers dans la mise en œuvre de la stratégie de renforcement de capacités du SIGE du Mali.
- En somme, l'amélioration du SIGE du Mali est conditionnée par la mise en œuvre effective et réussie des principales recommandations formulées ci-dessus. Pour ce faire, le Mali devra :
- **développer et mettre en œuvre un plan d'action détaillé de mise en œuvre des recommandations avec l'accompagnement technique de l'ADEA et l'accompagnement financier des PTF du Mali;**
- **élaborer et mettre en œuvre la stratégie de renforcement de capacités du SIGE avec l'accompagnement technique de l'ADEA et la CEDEAO et l'accompagnement financier des partenaires techniques et financiers du Mali;**
- **élaborer un plan de financement détaillé pour la mise en œuvre de la stratégie de renforcement du SIGE.**

Références Bibliographiques

CEDEAO. 2012. Cadre d'Evaluation des Normes et Standards SIGE de la CEDEAO. Abuja.

Loi n° 2016-005 du 24 février 2016 régissant les statistiques publiques.

Loi N°07-020 du 27 février 2007 portant création des Cellules de Planification et de Statistiques

Décret 07-166/P-RM du 28 mai 2007 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement des Cellules de Planification et de Statistiques.

Ministère de l'Education Nationale (République du Mali). 2016. Projet de Manuel de procédures administratives, financières, comptables et opérationnelles de la cellule de planification et de statistique (CPS). Bamako.

Ministère de l'Education Nationale (République du Mali). Guide de contrôle des annuaires.

Annexes



Ushirika wa Maendeleo ya Elimu Barani Afrika
الرابطة لأجل تطوير التربية في إفريقيا
Association for the Development of Education in Africa
Association pour le Développement de l'Éducation en Afrique
Associação para o Desenvolvimento da Educação em África

Association for the Development of Education in Africa
Working Group on Education Management and Policy Support

P. O. Box HG 435, Highlands; 8 Kenilworth Road, Newlands; Harare, Zimbabwe
Phone: +263 4 776114 / 776115 / 776775-9 / Fax +263 4 776055
Web: www.adeanet.org

TERMES DE REFERENCE
DE LA REVUE PAR LES PAIRS DU SIGE DU MALI
CONFORMEMENT AU CADRE D'EVALUATION DES NORMES ET STANDARDS SIGE
DE LA CEDEAO

Bamako, du 31 octobre au 05 novembre 2016

I. Contexte

La production des statistiques éducatives de qualité constitue encore un énorme défi pour les ministères africains en charge de l'éducation et de la formation. Ceci constitue un sérieux handicap pour un suivi & évaluation efficace des plans et programmes de développement de l'éducation au niveau national et régional.

En 2010, les résultats d'une enquête d'évaluation des systèmes d'information et de gestion de l'éducation (SIGE)(conduite par le Groupe de Travail de l'ADEA sur la Gestion de l'Education et l'Appui aux Politiques (GTGEAP) avec l'UNESCO, la BAD et l'IPED de l'UA ont indiqué que la majorité des Etats membres de la CEDEAO est confrontée à des défis d'ordre institutionnel, organisationnel, humain, matériel et technique dans la production des statistiques éducatives de qualité. A ceci il faut ajouter la fragmentation du secteur de l'éducation et de la formation en plusieurs ministères dotés de directions des statistiques souvent peu structurées avec des capacités institutionnelles et humaines à renforcer.

Au niveau continental, les chefs d'États et de Gouvernements de l'Union africaine ont reconnu l'importance d'avoir des SIGE fonctionnels et efficaces pour assurer le suivi et l'évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'action de la Seconde Décennie de l'éducation pour l'Afrique (2006-2015). Dans ce cadre, l'ADEA et la Commission de l'UA ont signé un mémorandum d'entente afin d'apporter un appui technique aux différentes Communautés Economiques Régionales(CER) dans la mise en œuvre de ce plan d'action, dont le SIGE est l'une des priorités. C'est dans ce cadre que le GTGEAP a accompagné plusieurs CER dont la CEDEAO, CEEAC, CEA et la SADC pour l'évaluation des capacités de leurs SIGE et l'élaboration et l'adoption des Normes et Standards SIGE régionaux. C'est ainsi qu'en 2012, les ministres en charge de l'éducation et la formation de la CEDEAO ont adopté le Cadre d'Evaluation des Normes et Standards SIGE de la CEDEAO avec l'appui technique du GTGEAP de l'ADEA.

Pour vérifier l'effectivité de l'utilisation de ces Normes et Standards SIGE dans les différents pays, une série de revue par les paires a été initiée par le GTGEAP de l'ADEA et ses partenaires. Trois pays de la SADC ont été concernés, à savoir: le Botswana, le Swaziland et le Mozambique.

Au niveau de la CEDEAO, deux pays ont été retenus : le Ghana dont la revue a été menée en 2015 et le Mali qui envisage d'organiser l'activité **du 31 octobre au 05 novembre 2016**. Les présents TDRs concernent ce 2^{ème} cas.

II. Objectif

La revue par les pairs a pour mission d'évaluer le SIGE du Ministère de l'Éducation du Mali conformément au Cadre d'évaluation des Normes et Standards SIGE de la CEDEAO adopté en 2012.

III. Résultats attendus

1. L'appropriation des Normes et Standards par l'équipe SIGE du Mali ;
2. La production d'un rapport d'autoévaluation national du SIGE du Mali sur la base du Cadre d'évaluation des Normes and Standards SIGE de la CEDEAO ;
3. La production d'un rapport de la revue par les pairs international sur le SIGE du Mali accepté par les acteurs nationaux et qui sera soumis à la Commission de la CEDEAO;
4. La mise à la disposition des responsables du Ministère d'un document de référence pour l'élaboration d'une stratégie d'amélioration du SIGE ;
5. Le partage d'expériences entre pairs nationaux et internationaux en matière de production de statistiques de qualité ;
6. L'engagement des partenaires présents dans le processus de renforcement du SIGE du Mali.

IV. Méthodologie***a. Pour le pays d'accueil, le Mali :***

1. Mettre en place un comité technique national SIGE composé des principaux responsables des directions du Ministère de l'éducation impliquées dans la production de statistiques et de la planification de l'éducation ;
2. Impliquer l'institut National de la Statistique dans le processus ;
3. Mettre à la disposition des membres de l'équipe technique nationale, une version électronique et imprimée du Cadre d'évaluation des Normes et Standards SIGE de la CEDEAO pour appropriation ;
4. Procéder à l'auto-évaluation du processus de production des statistiques de l'éducation sur la base des quatre axes du Cadre d'évaluation: (i) cadre politique et juridique, (ii) disponibilité et utilisation des ressources (iii) processus statistiques et (iv) rapportage des informations éducatives ;

5. Examiner les Normes et les Standards proposés; puis évaluer le niveau qui se rapproche le plus du standard caractérisé par le SIGE national. Les SIGE de tous les sous-secteurs de l'éducation et de la formation couverts par le Ministère de l'Éducation doivent être pris en compte ;
6. S'accorder sur la note qui devrait aller de 1 à 4 selon que le standard est qualifié de "Statistiques de mauvaise qualité" ou "Statistiques de bonne qualité " ;
7. Fournir des éléments de preuve pour étayer ou une justification de la note donnée dans la colonne des commentaires¹ ;
8. La note moyenne calculée pour chaque norme donnera un aperçu sur les composantes du système qui ont besoin de plus d'efforts de renforcement des capacités ;
9. . Un classement général du SIGE du pays est obtenu en calculant la moyenne des notes pour l'ensemble des standards. Le classement global du SIGE national sera établi comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

Caractéristiques des statistiques	Score
Statistiques de qualité	3.4 to 4
Statistiques acceptables	2.6 to 3.3
Statistiques douteuses	1.8 to 2.5
Statistiques de mauvaise qualité	1 to 1.7

10. Produire et partager le rapport d'autoévaluation avec les pairs internationaux de préférence un mois avant la mission ;
11. Développer un projet de chronogramme et le partager avec les acteurs clés du processus.

b. Les pairs internationaux

Une équipe de la Commission de la CEDEAO, de ses Etats membres, de l'UA, de l'UNICEF, de la BID et du GTGEAP se rendra à Bamako pour réaliser cette revue.

¹ **Note** : les standards sont des critères autonomes. Une norme peut, par conséquent, avoir plusieurs standards avec différents scores

Il est demandé aux membres de l'équipe internationale:**a. Avant la mission**

1. de se familiariser avec le Cadre d'Évaluation des Normes et Standards SIGE de la CEDEAO ;
2. de s'approprier le Cadre d'Évaluation des Normes et Standards SIGE afin de pouvoir faire des recommandations pertinentes sur l'amélioration de la production et la diffusion des statistiques éducatives dans les pays de la CEDEAO ;
3. d'examiner le rapport d'autoévaluation du Mali mis à leur disposition ;
4. de relever les atouts et les faiblesses du SIGE du Mali ;
5. de préparer les questions à l'avance ;
6. de communiquer avec le GTGEAP de l'ADEA sur toutes questions d'éclaircissement et de compréhension du Cadre d'Évaluation des N&S SIGE et sur les attentes de la mission.

b. Pendant la mission :

7. d'agir en tant que représentant de leurs pays respectifs et des gouvernements / institutions dans le partage d'expertise et des connaissances en matière de SIGE ;
8. de couvrir des domaines de responsabilité dans l'équipe de pairs internationaux, domaines qui seront affectés par le chef de mission du GTGEAP ;
9. de prendre, sous l'égide du Directeur du SIGE du Ministère, l'initiative de consulter les acteurs du système, en s'appuyant sur des documents, des bases de données et des dispositifs institutionnels devant renseigner les analyses écrites sur la conformité du SIGE du pays par rapport aux Normes et Standards SIGE de la CEDEAO ;
10. d'évaluer le SIGE existant en particulier les normes qui seront attribuées à chaque membre. Les SIGE de tous les sous-secteurs de l'éducation et de la formation doivent être pris en considération pour l'évaluation de chaque norme ;
11. de se référer, pour la méthodologie d'attribution des notes, à la section ci-dessus (pays hôte, points 5 à 10) ou du Cadre d'évaluation des Normes et Standards SIGE de la CEDEAO ;

12. de contribuer à la présentation des résultats préliminaires de la revue aux responsables du Ministère avant la fin de la mission ;
13. de soumettre des projets de conclusions et de recommandations pour des mesures correctives à prendre ;
14. de formuler, autant que possible, des propositions de recommandations sur la façon d'améliorer les standards du Cadre d'évaluation des Normes et Standards SIGE de la CEDEAO ;
15. de produire un premier draft du rapport de la revue avant la fin de la mission.

c. Après la mission

16. de contribuer à finaliser le rapport d'évaluation (Contrôle qualité, édition) ;
17. Il sera demandé à un des pairs de revenir au Mali pour présenter le rapport final aux responsables du Ministère de l'Éducation.

V. Critères minimal pour le choix des Pairs

a. Pour l'ensemble des Pairs :

- ❖ être capable de fonctionner dans une équipe internationale et multiculturelle ;
- ❖ être capable de travailler en français ;
- ❖ avoir des aptitudes prouvées en rédaction ;
- ❖ être en mesure de fournir à temps les rapports ;
- ❖ être en mesure d'utiliser son expérience en statistique, éducation ou SIGE pour partager les meilleures pratiques avec le pays d'accueil.

b. Pour les Pairs provenant des pays membres de la CEDEAO :

- ❖ être spécialiste en SIGE et, de préférence, avoir assumé des fonctions de directeur de services statistiques ou de responsables du SIGE ;
- ❖ avoir une parfaite connaissance des Normes et Standards SIGE de la CEDEAO.

c. Pour les Pairs provenant des organisations internationales :

- ❖ disposer d'expérience de niveau national et régional en matière de SIGE et/ou de production de statistiques éducatives ;

- ❖ avoir des connaissances en planification et gestion de l'éducation.

VI. Participation

Les frais de participation, à savoir le voyage, l'hébergement et les per diem, seront couverts par l'ADEA.